Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 7 Chaouel 1445
16 Avril 2024

N° 44

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **903**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **910**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **916**
Homologation de résolutions **917**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **917**
Avis aux créanciers..... **922**
Convocations
Sociétés anonymes **925**
Autres sociétés **930**
Actes Administratifs
Avis au public **930**
Divers
Avis au public..... **931**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV **932**
Bilan de FIDELITY SICAV PLUS..... **934**
Bilan de Cap Oblig Sicav **936**
Bilan de Sicav Security..... **938**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Annulation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1 mars 2024

SOCIETE ELECTROSTAR

Société anonyme

Au capital de 20 575 112 Dinars

Siège : Boulevard de l'Environnement, route Naassen 2013, Bir El Kassaa - Ben Arous

Identifiant Unique RNE : 0026644V

Messieurs les actionnaires de la Société ELECTROSTAR SA sont informés que le conseil d'administration réuni en date du 27 mars 2024 a décidé à l'unanimité l'annulation de l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée initialement pour la date du 1 mars 2024 afin de délibérer sur le projet d'augmentation du capital.

2024R00851SANB2

Nomination d'un Nouveau Président du Conseil d'administration

Et d'un Nouveau Directeur Général

SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE

Société anonyme

Au capital souscrit et libéré de 28.000.000 dinars

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant Unique : 0030241 H

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 Février 2024, enregistré à la Recette des Finances de Charguia le 7 Mars 2024 sous le n°24802248, quittance n°M037369, et dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises (RNE), le 28 Mars 2024 sous le n°202449551, il a été décidé de nommer Monsieur Elyes FAKHFAKH, Président du Conseil d'Administration et Monsieur Mohamed Lassaad MZAH, Directeur Général de la société.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises (RNE) le 28 Mars 2024 sous le n°202449551.

2024R00852SANB2

Notice d'Augmentation du capital de société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne prévue par l'article 302 du code des sociétés commerciales (CSC)

SOCIETE CLINIQUE EL AMEN NABEUL - S.A

Identifiant Unique : 1236886N

RC : B3141752012

N° CNSS : 553499-17

- Raison sociale : CLINIQUE EL AMEN NABEUL

- Forme juridique : Société anonyme

- Siège social : Immeuble Emeraude center, Les Jardins du Lac, 1053, Les Berges du Lac, Tunis

- Capital social : 13.061.930,000 Dinars

- Objet social : Polyclinique

- Durée : 99 ans

- Dépôt du PV de l'AGE du 27 mars 2024, tel qu'enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 29 Mars 2024, sous le n° 24701266 quittance n°M003250 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n° AC01432024 en date du 02 avril 2024.

- Après avoir approuvé le rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2024, décide :

- D'augmenter le capital social de six millions huit cent quatorze mille neuf cent vingt Dinars (6814 920 Dt) pour le porter de treize millions soixante et un mille et neuf cent trente dinars (13 061 930 Dt) à Dix-neuf millions huit cent soixante-seize mille huit cent cinquante dinars (19 876 850 Dt), et ce, par la création de neuf cent soixante-treize mille cinq cent soixante (973 560) actions nouvelles d'un nominal de sept (07) dinars chacune, à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraires à la souscription.

- Les actions nouvelles porteront jouissance à partir de la date de la réalisation définitive de l'augmentation du capital. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire réserve la souscription de neuf cent soixante-treize mille cinq cent soixante (973 560) actions nouvelles tant à titre irréductible que réductible aux actionnaires actuels de La CLINIQUE EL AMEN NABEUL L'exercice du droit préférentiel de souscription se fera de la manière suivante :

1/ A titre irréductible : A raison de 36 Actions nouvelles pour 69 Actions anciennes.

2/ A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les Actionnaires pourront en outre souscrire à titre réductible le nombre d'actions qu'ils désirent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les reliquats des actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites éventuellement par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Les actionnaires souscripteurs feront leur affaire personnelle de l'acquisition ou de la cession du nombre d'actions ou de droits nécessaires pour permettre l'attribution d'un nombre entier d'actions nouvelles à chacun d'eux, la répartition ne pouvant en aucun cas, avoir pour résultat l'attribution d'une fraction d'actions nouvelles.

- Délai pour la souscription : L'Assemblée Générale Extraordinaire limite le délai de souscription à dix-sept (17) jours à compter de la publication au JORT de la décision d'augmentation du capital, avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration de ce délai.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Conseil d'Administration de redistribuer totalement ou partiellement entre les Actionnaires, les actions non souscrites à l'expiration du délai de 17 jours susmentionné. A l'expiration de ce délai, tout Actionnaire n'ayant pas souscrit à cette augmentation du capital est réputé renonçant à son droit préférentiel de souscription.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Conseil d'Administration de limiter le montant de l'augmentation du capital au montant des souscriptions dans le cas où les souscriptions n'atteindront pas la totalité de l'augmentation du capital et à la condition que le montant des souscriptions atteigne les trois quarts de l'augmentation décidée.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation de capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

- Elle confère au Président Directeur Général ou à son mandataire M. Montassar Boudhina, titulaire de la carte d'identité nationale n°06251136 émise le 25 février 2022 à Tunis tous pouvoirs pour arrêter les autres modalités de cette augmentation du capital, recueillir les souscriptions, constater toute libération, faire la déclaration de souscription et de versement, faire toutes autres formalités prévues par la réglementation , prendre toutes les mesures utiles et remplir toutes les formalités nécessaires pour exécuter ladite déclaration et parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation du capital ainsi décidée.

- Pas d'apport en nature.

- Les statuts ne prévoient pas d'avantages particuliers.

- Répartition de résultats : le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

a. Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

b. La somme nécessaire pour payer aux actionnaires à titre de premier dividende, cinq (5%) de la somme dont leurs actions sont libérées et non amorties sans rappel d'un exercice à l'autre.

c. L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du conseil d'administration reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices, soit pour des amortissements supplémentaires de l'actif, soit pour constituer un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires dont l'emploi et l'affectation seront déterminés par l'assemblée générale ordinaire.

d. Le solde si l'assemblée générale ordinaire le décide, est réparti sous forme de super dividende aux actionnaires.

- Les Assemblées Générales se composent de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions à condition qu'elles soient libérées des versements exigibles.

Les fonds provenant de la souscription de cette augmentation sont à déposer au compte indisponible ouvert auprès d'Amen Bank AGENCE MOHAMED V sous le n° TN 59 07 807 0081340605968 80.

L'assemblée générale est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et le Journal officiel du Centre national du registre des entreprises dans le délai de vingt et un (21) jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

2024R00860SANB2

Notice d'Augmentation du capital de société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne prévue par l'article 302 du code des sociétés commerciales (CSC)

SOCIETE CLINIQUE EL AMEN GAFSA - S.A

Identifiant Unique : 0640944D

RC : B198751998

N° CNSS : 14-113601

- Raison sociale : CLINIQUE EL AMEN GAFSA

- Forme juridique : Société anonyme

- Siège social : Immeuble Emeraude center, Les Jardins du Lac, 1053, Les Berges du Lac, Tunis

- Capital social : 6.690.510,000 Dinars

- Objet social : Polyclinique

- Durée : 99 ans

- Dépôt du PV de l'AGE du 18 mars 2024, tel qu'enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 27 Mars 2024, sous le n° 24701217 quittance n°M003099 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°AC 17422024 En date du 02 avril 2024.

- Après avoir approuvé le rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mars 2024, décide :

- D'augmenter le capital social de trois cent trente-quatre mille cinq cent Dinars (334 500 Dt) pour le porter de six millions six cent quatre vingt dix mille et cinq cent dix dinars (6690 510Dt) à sept millions vingt cinq mille et dix dinars (7 025 010 Dt), et ce, par la création de onze mille cent cinquante (11150) actions nouvelles d'un nominal de trente (30.) dinars chacune, à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraires à la souscription.

- Les actions nouvelles porteront jouissance à partir de la date de la réalisation définitive de l'augmentation du capital. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire réserve la souscription de onze mille cent cinquante (11150) actions nouvelles tant à titre irréductible que réductible aux actionnaires actuels de La CLINIQUE EL AMEN GAFSA. L'exercice du droit préférentiel de souscription se fera de la manière suivante :

1/ A titre irréductible : A raison de 01 Actions nouvelles pour 20. Actions anciennes.

2/ A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les Actionnaires pourront en outre souscrire à titre réductible le nombre d'actions qu'ils désirent. Leurs demandes seront satisfaites en

utilisant les reliquats des actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites éventuellement par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Les actionnaires souscripteurs feront leur affaire personnelle de l'acquisition ou de la cession du nombre d'actions ou de droits nécessaires pour permettre l'attribution d'un nombre entier d'actions nouvelles à chacun d'eux, la répartition ne pouvant en aucun cas, avoir pour résultat l'attribution d'une fraction d'actions nouvelles.

- Délai pour la souscription : L'Assemblée Générale Extraordinaire limite le délai de souscription à dix-sept (17) jours à compter de la publication au JORT de la décision d'augmentation du capital, avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration de ce délai.

L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Conseil d'Administration de redistribuer totalement ou partiellement entre les Actionnaires, les actions non souscrites à l'expiration du délai de 17 jours susmentionné. A l'expiration de ce délai, tout Actionnaire n'ayant pas souscrit à cette augmentation du capital est réputé renonçant à son droit préférentiel de souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Conseil d'Administration de limiter le montant de l'augmentation du capital au montant des souscriptions dans le cas où les souscriptions n'atteindront pas la totalité de l'augmentation du capital et à la condition que le montant des souscriptions atteigne les trois quarts de l'augmentation décidée.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation de capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

- Elle confère au Président Directeur Général ou à son mandataire M. Montassar Boudhina, titulaire de la carte d'identité nationale n°06251136 émise le 25 février 2022 à Tunis tous pouvoirs pour arrêter les 2 autres modalités de cette augmentation du capital, recueillir les souscriptions, constater toute libération, faire la déclaration de souscription et de versement, faire toutes autres formalités prévues par la réglementation, prendre toutes les mesures utiles et remplir toutes les formalités nécessaires pour exécuter ladite déclaration et parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation du capital ainsi décidée.

- Pas d'apport en nature.

- Les statuts ne prévoient pas d'avantages particuliers.

- Répartition de résultats : le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

a. Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

b. La somme nécessaire pour payer aux actionnaires à titre de premier dividende, cinq (5%) de la somme dont leurs actions sont libérées et non amorties sans rappel d'un exercice à l'autre.

c. L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du conseil d'administration reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices, soit pour des amortissements supplémentaires de l'actif, soit pour constituer un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires dont l'emploi et l'affectation seront déterminés par l'assemblée générale ordinaire.

d. Le solde si l'assemblée générale ordinaire le décide, est réparti sous forme de super dividende aux actionnaires.

- Les Assemblées Générales se composent de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions à condition qu'elles soient libérées des versements exigibles.

Les fonds provenant de la souscription de cette augmentation sont à déposer au compte indisponible ouvert auprès d'Amen Bank AGENCE MOHAMED V sous le n° TN 5907 807 0081340605946 49.

L'assemblée générale est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et le Journal officiel du Centre national du registre des entreprises dans le délai de vingt et un (21) jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

2024R00861SANB2

Notice d'Augmentation du capital de société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne prévue par l'article 302 du code des sociétés commerciales (CSC)

SOCIETE CLINIQUE EL AMEN BIZERTE - S.A

Identifiant unique : 1282501Q

RC : B0115832013

N° CNSS : 324624-62

- Raison sociale : CLINIQUE AMEN BIZERTE

- Forme juridique : Société Anonyme

- Siège social : Immeuble Emeraude center, Les Jardins du Lac, 1053, Les Berges du Lac, Tunis

- Capital social : 19.796.000,000 Dinars

- Objet social : Polyclinique

- Durée : 99 ans

- Dépôt du PV de l'AGE du 18 mars 2024, tel qu'enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 27 Mars 2024, sous le n°24701216 quittances n°M003098 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le N°AC01412024 En date du 02 avril 2024.

- Après avoir approuvé le rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mars 2024, décide :

- D'augmenter le capital social de un million quatre-vingt-huit mille sept cent quatre-vingt Dinars (1 088 780 Dt) pour le porter de dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-seize dinars (19 796 000 Dt) à vingt millions huit cent quatre-vingt-quatre

mille sept cent quatre-vingt dinars (20884 780 Dt), et ce, par la création de deux cent dix-sept mille sept cent cinquante-six (217 756) actions nouvelles d'un nominal de cinq (05) dinars chacune, à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraires à la souscription.

- Les actions nouvelles porteront jouissance à partir de la date de la réalisation définitive de l'augmentation du capital. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire réserve la souscription de (217 756) actions nouvelles tant à titre irréductible que réductible aux actionnaires actuels de La CLINIQUE EL AMEN BIZERTE. L'exercice du droit préférentiel de souscription se fera de la manière suivante :

1/ A titre irréductible : A raison de 11 Actions nouvelles pour 200 Actions anciennes.

2/ A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les Actionnaires pourront en outre souscrire à titre réductible le nombre d'actions qu'ils désirent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les reliquats des actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites éventuellement par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Les actionnaires souscripteurs feront leur affaire personnelle de l'acquisition ou de la cession du nombre d'actions ou de droits nécessaires pour permettre l'attribution d'un nombre entier d'actions nouvelles à chacun d'eux, la répartition ne pouvant en aucun cas, avoir pour résultat l'attribution d'une fraction d'actions nouvelles.

- Délai pour la souscription : L'Assemblée Générale Extraordinaire limite le délai de souscription à dix-sept (17) jours à compter de la publication au JORT de la décision d'augmentation du capital, avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration de ce délai.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Conseil d'Administration de redistribuer totalement ou partiellement entre les Actionnaires, les actions non souscrites à l'expiration du délai de 17 jours susmentionné. A l'expiration de ce délai, tout Actionnaire n'ayant pas souscrit à cette augmentation du capital est réputé renonçant à son droit préférentiel de souscription.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Conseil d'Administration de limiter le montant de l'augmentation du capital au montant des souscriptions dans le cas où les souscriptions n'atteindront pas la totalité de l'augmentation du capital et à la condition que le montant des souscriptions atteigne les trois quarts de l'augmentation décidée.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation de capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

- Elle confère au Président Directeur Général ou à son mandataire M. Montassar Boudhina, titulaire de la carte d'identité national n°06251136 émise le 25 février 2022 à Tunis tous pouvoirs pour arrêter les autres modalités de cette augmentation du capital, recueillir les souscriptions, constater toute libération, faire la déclaration de souscription et de versement, faire toutes autres formalités prévues par la réglementation, prendre toutes les mesures utiles et remplir toutes les formalités nécessaires pour exécuter ladite déclaration et parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation du capital ainsi décidée.

- Pas d'apport en nature.

- Les statuts ne prévoient pas d'avantages particuliers.

- Répartition de résultats : le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

a. Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

b. La somme nécessaire pour payer aux actionnaires à titre de premier dividende, cinq (5%) de la somme dont leurs actions sont libérées et non amorties sans rappel d'un exercice à l'autre.

c. L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du conseil d'administration reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices, soit pour des amortissements supplémentaires de l'actif, soit pour constituer un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires dont l'emploi et l'affectation seront déterminés par l'assemblée générale ordinaire.

d. Le solde si l'assemblée générale ordinaire le décide, est réparti sous forme de super dividende aux actionnaires.

- Les Assemblées Générales se composent de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions à condition qu'elles soient libérées des versements exigibles.

Les fonds provenant de la souscription de cette augmentation sont à déposer au compte indisponible ouvert auprès d'Amen Bank AGENCE MOHAMED V sous le n° TN 59078070081340605979 47.

L'assemblée générale est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et le Journal officiel du Centre national du registre des entreprises dans le délai de vingt et un (21) jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

2024R00862SANB2

Souscription

Augmentation du capital

SOCIETE ULYSSE LOGISTICS COMPANY

Société anonyme

Au capital de 50 200 000 DT

Siège social : RR34 Km 4,5 Route Boujardga 2090 Mornag Ben Arous

Registre de commerce : B01128692010

Tribunal de Première Instance de Ben Arous

Identifiant unique RNE : 1158986E

MF : 1158986 E/A/M/000

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 12 mars 2024 a décidé :

- de supprimer le droit préférentiel de souscription et d'augmenter le capital social de la Société en numéraire de la somme de quatre millions de Dinars (4.000.000 DT), pour le porter de cinquante Millions deux cent mille Dinars (50.200.000 DT) à cinquante-quatre millions deux cent mille Dinars (54.200.000 DT) et l'émission au pair de 400 000 actions nominatives nouvelles de 10 DT de valeur nominale chacune, à libérer totalement en numéraire à la souscription. A la suite de la suppression du droit préférentiel de souscription, les 400.000 actions nouvelles émises seront réservées à :

- Le Souscripteur «COTIF SICAR» : 400.000 actions.

Dépôt des fonds provenant de la souscription :

Au compte indisponible ouvert chez UBCI, Agence Les Jardins de la Soukra, sous le numéro 11012000129008178858.

Droit et délai de souscription :

Les souscriptions seront reçues au siège social de la société du 12 avril 2024 au 11 mai 2024 inclus.

Toutefois, ce délai se trouvera clos par anticipation dès que tous les droits de souscription auront été exercés.

Dépôt provisoire :

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12 mars 2024, enregistré le 28 mars 2024 à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis sous le numéro 24501248 quittance 3190 a été déposé le 01 avril 2024 au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous sous le numéro AC02382024.

2024R00875SANB2

Société Marja de Développement de L'Elevage et de L'Agriculture : SMADEA

S.A au capital de 18 835 254 dinars

Siège social : El Marja (1) Bou-salem

N° Mat. CNSS : 068424 -39

Selon PV de l'AGE réunie le 29/02/2024, enregistré à Bousalem le 01/4/2024 sous le n°24700637, quittance n°M019387.

Les statuts de la SMADEA ont été abrogés conformément aux lois en vigueur. Les dits statuts dans leur version abrogé ont été enregistrés à Bousalem le 01/4/2024 sous le n°24700638, quittance n°M019407 et dont un exemplaire original a été déposé au Registre National des Entreprises bureau de Jendouba le 3/4/2024 et selon dossier déposé sous le numéro 202450938.

2024R00876SANB2

Société de Gestion du Complexe Industriel et Technologique de Médenine (CITM) SA

Siège social : Immeuble DAKHLI - Route de Gabes Km 3 - Médenine

I.U : 1193052 P

Selon décision du Conseil d'administration du 21/3/2024 enregistrée à la recette des Finances de Médenine le 02/4/2024 sous le n°24702106 quittance n°M034954, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 3/4/2024 sous le n°202451034, il a été décidé la nomination de M. Habib OUERIEMMI en sa qualité d'Administrateur Délégué afin d'assurer la gestion courante de la société durant la période de Trois mois allant de la présente date et finissant le 20 juin 2024 avec les pouvoirs les plus étendus.

2024R00883SANB2

BNA - CAPITAUX

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 dinars

Complexe «le Banquier» Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 496517C

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 02 avril 2024, enregistré à la recette des finances du Lac le 3 avril 2024 sous le n°24702796 quittance n°M039197 il a été décidé de renouveler le mandat de Madame Nadia Soudani, Directeur Général par intérim pour une période d'un mois à compter du 1 avril 2024.

Deux exemplaires du procès-verbal du conseil d'administration sus indiqué ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises en date du 5 avril 2024, dossier numéro 202451506.

Cet avis a été publié aux journaux le Temps et Essabeh le 9 avril 2024.

2024R00890SANB2

Augmentation du capital social

Société Tunisia Hotels and Resort

Société anonyme

Capital social : 2.850.000 dinars

Siège social : B1, Lac Mâlaren, Résidence El Mouna, Les Berges du Lac 1053, La Marsa

Identifiant Unique : 0632962J

Conformément au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18 décembre 2023, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 15 janvier 2024 sous le numéro 24800232, Quittance n°611, il a été décidé d'augmenter le capital social de 11.552.100 dinars, par la création de 115 521 actions souscrites, d'une valeur nominale de 100 Dinars chacune Ainsi, le capital social est porté de 2.850.000 dinars à 14.402.100 dinars. Cette augmentation a été libérée via le mécanisme de conversion des dettes. Il a également été décidé de réduire le capital social de 10.157.600 dinars, par la suppression de 101 576 actions de valeur nominale de 100 dt chacune, pour le porter à 4.244.500 dinars.

Une copie de PV a été déposée au RNE sous le n°20248630 le 5/2/2024.

2024400797SANB2

Avis aux actionnaires de la Société Pharmaghreb SA

Société anonyme

Au capital de 11 200 000 Dinars Tunisiens

Objet de la société : laboratoires de fabrication des médicaments

Adresse : 39, rue des entrepreneurs, Charguia 2, Ariana

IU RNE : 0014424V

Il est porté à la connaissance des actionnaires que : Suivant P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/3/2024 enregistré à la recette des finances le 29/3/2024, Quittance n°44189 Enregistrement n°24503182, il a été décidé d'augmenter le Capital social de la société, en numéraire

d'un montant global de deux millions trois cent mille Dinars (2.300.000 TND) pour le porter de onze millions deux cent mille Dinars (11.200.000 TND) à treize millions cinq cent mille Dinars (13.500.000 TND), et ce par la création de deux cent trente mille (230.000) actions nouvelles de valeur nominale dix Dinars (10 TND) chacune, majorée d'une prime d'émission de soixante-dix-sept Dinars (77 TND) par action, soit un prix d'émission de quatre vingt sept Dinars (87 TND) par action et à libérer intégralement lors de la souscription. La souscription de ladite augmentation du capital sera réservée exclusivement à trois nouveaux actionnaires (BIAT Capital Risque, IU RNE : 0723613V; SICAR Amen, IU RNE : 0645357L et Attijari SICAR, IU RNE 0601571B). A cet effet, il a été décidé la suppression totale du droit préférentiel de souscription par les anciens actionnaires. La souscription à ladite augmentation du capital devrait être exercée par les bénéficiaires dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution au journal officiel de la République Tunisienne.

Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais. Les souscriptions se feront au siège social de la société ci haut mentionnée.

Les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la Banque BIAT Agence Centre des affaires Tunis compte indisponible n° 08003000513201214031

Un exemplaire du procès-verbal a été déposé au Registre National des entreprises sous le n°AC03392024 en date du 02/4/2024.

2024400815SANB2

LA GENERALE DE PATISSERIE ET DE CONFISERIE GEPACO

Société anonyme

Capital social : 14.351.600 Dinars

I.U : 0633291 W

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 25/1/2024 (enregistré à la Recette des finances - Rue du Paradis - Ariana le 13/2/2024 sous En°21075 Qn°M24701485) et Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/3/2024 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er Bureau Tunis- le 27/3/2024 sous En°24801224 Qn°3110) et suivant les Attestations d'Enregistrement de la Bourse de Tunisie du 2/4/2024.

- L'assemblée générale approuve les cessions d'actions.

- Mr. Soren Borup Norgaard, Mr Mirco Iwan, Mr. Mohamed Ben Rekhis, Mr. Souhail Ben Aissa et Mr. Ulrich Alexander Cornelius Graebner démissionnent de leurs mandats d'administrateurs

- L'assemblée générale décide de nommer Mme. Donate Catala Maria Del Mar, Mme. Carrasco Quiros Gloria, Mr. Alberto Castello Catalan, Mr. Salamero Rius Jose Ramon et Mr. Gaston Mariano Lo Russo en qualité d'administrateurs pour la durée restante du mandat des administrateurs démissionnaires.

Un exemplaire des P.V et des Attestations de la Bourse a été déposé auprès du Registre national des entreprises le 4/4/2024 sous I.U N°0633291 W et dossier n°202451233.

2024400835SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SUD TRADE - SARL

Capital social : 1.900.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Rue des usines Sidi Rezig Mégrine 2033

Objet : Société de Commerce Internationale

Totalement Exportatrice

RC : B 131602003

MF : 841560H/A/M/000

Durée : 99 ans

Suivant procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mars 2024 enregistré le 21 mars 2024 à la recette des finances de Radés sous le numéro 24700843, quittance numéro M20058.

Les associés de la société Sud Trade se sont réunis le même jour pour donner leurs accords à la demande de démission de Monsieur Moncef Belaid de sa fonction de la gérance de la société Sud Trade et de nommer Monsieur Mekki Belaid en qualité de gérant de la société Sud Trade pour un mandat renouvelable de trois ans.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social de la société Sud Trade à l'adresse suivante : Rue des Usines - Zone industrielle Sidi Rézig Megrine Ben Arous. L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve le projet des statuts modifié de la société Sud Trade.

Il a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, Dossier n°202449091 et n°202449083, en date du 27/3/2024 :

- Une copie du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 Mars 2024, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 21/3/2024 sous le numéro 24700843 et quittance n° M020058.

- Une copie de la feuille de présence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2024R00878SRLB2

Sté «SERIBROD» Sarl

22 rue Benghazi - 2041 Cité Ettadhamen Tunis

Mat. Fiscal : 878716 G/A/M/000

CNSS : 340748-84

Suite au procès-verbal extraordinaire du 11-11-2020 enregistré à la recette des finances de cité Ettadhamen le 11/11/2020 sous le n°20703987 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises le 24/11/2020, les associés ont décidé de liquider ladite société et nomment Mr Lotfi Khlifi comme liquidateur.

Le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et le Temps le 4-4-2024.

2024S00451SRLB2

Réduction du Capital Social et Dissolution anticipée

EMS RASSAS

SARL au capital social de 60.000 D

Siège social : 33 Bis Avenue Charles Nicolle, le Belvédère - 1082 Tunis

RNE : 0578841 R

Par procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du lundi 11

Mars 2024 enregistré le 14 Mars 2024 à la recette des finances de cité Mahrajène quittance n°17793 enregistrement n°24701234, dont un original a été déposé au registre national des entreprises en date du 21 Mars 2024 sous le numéro 202447951 il appert :

1- Réduction du capital social de la société EMS RASSAS SARL de 60.000DT à 48.000DT la modification de l'article 8 des statuts,

2- Dissolution anticipée de la société EMS RASSAS SARL et la nomination de Mme Soukeina RASSAS liquidateur de la société EMS RASSAS SARL

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur dans un délai de 45 jours qui suivent la parution du présent avis sur le journal officiel de la République Tunisienne.

2024400689SRLB2

SOCIETE ZITOUNA TELECOM - SARL

Capital social : 25.000.000 DT

Siège social : Immeuble Tej El Molk Bloc B, 2ème étage Zone Industrielle Kheireddine 2015 Tunis

Identifiant unique : 1179533S

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 01/3/2023 qui a été enregistré à la recette des finances La Goulette Tunis le 5/4/2023 sous le n°23702527 quittance n°43965 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 19/5/2023 sous le n°2023119445, il a été décidé l'acceptation de la démission de Monsieur Mohamed Adel Grar de ses fonctions de gérant de la société et la nomination de Monsieur Sami Ben Jamaa en tant que gérant de la société pour une période de 3 ans commençant le 01/3/2023 et finissant le 28/02/2026.

2024400817SRLB2

DAHUA TECHNOLOGY TUNISIA SARL

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 89.000 Dollars

Immeuble Mirmar - Bureau n°3 - 5ème Etage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

I.U : 1467854N

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 21/7/2023 enregistré à la Recette des finances de Charguia le 15/3/2024 sous QN°M042802 EN°24702604

- Les associés ont décidé de renouveler le mandat du Cabinet ARC International SARL représenté par Mr. Foued Amiri en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

Dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N° 1467854N en date du 29/3/2024 sous dossier N°202449992.

2024400840SRLB2

Société La Baie des Anges - SARL

Capital : 5.000 DT

Siège social : N°2 Rue Moussa Ibn Noussaier Menzah 5 - 2037 Ariana

MF : 1502435Z

Suivant PV de l'Assemblée extraordinaire du 22 janvier 2024 enregistré à la Recette des Finances Menzah 6 sous le n° 24501619, Quitt n°31473 en date du 27 février 2024, et dont une copie du dossier a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 01/3/2024 sous le n°202443285;

Il a été décidé :

- La dissolution de la société et la nomination de Mme Amal Jerbi comme liquidatrice de la société.

2024400853SRLB2

BARCELO GESTION HOTELIERE TUNISIE BGHT

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 20.000 dinars

Route de Raoued - Les Côtes de Carthage - Gammarth - La Marsa 2070

I.U : 1070148R

Suivant les statuts mis à jour du 11/1/2024 (enregistrés à la Recette des finances - La Marsa le 26/3/2024 sous Qn°M046510 En°24702016).

- Les associés approuvent les statuts mis-à-jour.

Dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous I.U N° 1070148R en date du 1/4/2024 sous dossier n°202450364.

2024400870SRLB2

SISAL TECHNOLOGY TUNISIA SARL

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 330.000 Dinars

6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1823731P

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, des associés du 4/3/2024 (enregistré à la recette des finances El Mahrajene le 28/3/2024 sous Qn°M020669 En°24701446).

Les associés ont décidé de déléguer au profit de Mr. Zouhair Ouakaa et Mr. Slim Gantara le pouvoir de signature administrative avec pouvoir de signature individuelle.

Les associés ont décidé de déléguer au profit de Mr. Zouhair Ouakaa et Mr. Alessandro Croce ou Mme. Laura Orsini ou par Mr. Slim Gantara et Mr, Alessandro Croce ou Mme. Laura Orsini le pouvoir de signature bancaire.

Un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous l'Identifiant unique n°1823731P du 1/4/2024 sous dossier n°202450391.

2024400871SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

TECH FUTURE DE FORMATION

S.U.A.R.L au capital de 4.000 dinars Tunisiens

Siège social : 4 Rue Said Abu Bakr 1001 Tunis

Identifiant Unique : 1704944/N

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24/5/2022 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi Tunis le 27/5/2022 sous le n°22802348 quittance n°57354, a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 7/6/2022 Mr Nidhal Akrimi a décidé de fournir à Mme Fethia Saidani la totalité des parts sociales de la société et nommée Mme Fethia Saidani en tant que nouvelle gérante de la société.

2024R00866SRUB2

AUTRES SOCIETES

Procès-verbal de l'assemblée générale

Groupement de Maintenance et de Gestion Borj-Ghorbel

Siège social : Etablissements Akrab : Zone Industrielle Borj Ghorbel Nouvelle Médina

RIB : 05.030.0000825014101.45 Banque de Tunisie Route Mornag Bâtiments Ben Chaaben Yasminette - Nouvelle Médina

RC : C0269542016

M.F : 1304511/P/P/N/000

Suivant un procès verbal de l'assemblée générale enregistré à la recette des finances d'EL Yasminette le 01/4/2024 sous le numéro 24701390 Reçu numéro M021191 et un deuxième procès-verbal enregistré au Registre National des Entreprises le 02/4/2024 sous le numéro 202450624.

Il a été convenu que la composition du conseil d'administration sera comme suit à partir du 01/4/2024 au 01/4/2027 :

- Mr Akrab Belgacem : Président du conseil d'administration
- Mr Ben Ghrib Houssem : Trésorier
- Mr Aloui Jamil : Secrétaire Général
- Mr Antri Saber : Membre
- Mr Chabbeh Moez : Membre
- Mr Tlili Mokhtar : Membre.

2024R00864SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Houmet souk Djerba le 27/3/2024 quittance n°M039542, enregistrement n°24202248, Atef Barbouchi titulaire de la cin n°04498984 délivrée le 23/8/2012, Issam Barbouchi titulaire de la cin n°04456484 délivrée le 28/5/2004, Hayet Barbouchi titulaire de la cin n°04478072 délivrée le 10/10/2018, Imed Barbouchi titulaire de la cin n°04484594 délivrée le 02/6/2023, Adel Barbouchi titulaire de la cin n°04447094 délivrée le 01/8/2022, Afif barbouchi titulaire de la cin n°04499782 délivrée le 27/5/2005 et Salwa Barbouchi titulaire de la cin n°04492375 délivrée le 11/8/2014, ont vendu à Madame Chiran Trabelssi titulaire de la cin n°13424678 délivrée le 21/6/2014 le fonds de commerce de quincaillerie, situé à Tawrit houmet souk jerba au bord de la route principale entre «hôtel le grand bleu et la société promogros».

Les oppositions seront reçues entre les mains de Madame Chiran Trabelssi à l'adresse susmentionnée dans un délai de 20 jours à compter de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée le 02/4/2024 aux journaux le Temps et Essabeh.

2024T00340FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Amel Romdhane

Avocate

42 Avenue Hédi Chaker 1002 - Tunis

Tél : 92502999

Suivant acte sous seing privé en date du 27/3/2024, enregistré à la Recette des Finances Mourouj le 01/4/2024 sous le Quittance n°M032319. Monsieur Hichem Ben Romdhane c.i.n n°08305903 et son identifiant unique est 818179 w a cédé à monsieur Ramzi Kezahi c.i.n n°07063453 son identifiant unique est 0928647 Q la totalité d'un Fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels, destiné à tout commerce sauf mécanique et forge, sis au 20 Avenue Alshuhada Mourouj 1 Ben Arous 2074, ainsi une copie de l'acte est déposée au cabinet de Maître Amel Romdhane Avocat à la cour D'appel.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'Avocate Maître Amel Romdhane au 42, Avenue Hédi Chaker Tunis - imm ben Salah - 5ème étage bureau 21 dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au J.O.R.T.

Un avis similaire a celui a été publié au journal le Temps le 5/4/2024.

2024T00342FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P daté du 28/3/2024 enregistré à la recette des finances d'El Kram le 02/4/2024 sous le n°24202750 quittance n°46675. La Société Les Frères Khenissi en état de constitution a vendu à Mme Nermine Bent Sabeur Bechaouch la totalité du fonds de commerce sis au n°13 avenue Khaled Ibn Walid Aouina Tunis.

Les oppositions se font chez l'acheteur à l'adresse de son avocat Me Maher Zrelli son bureau sis au 02 rue Beb Bnet Tunis dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 4/4/2024.

2024T00343FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément à une lettre écrite signée le 21/02/2024 et enregistrée à la recette des finances de Médenine le 15/3/2024 sous le n°24201150 n° de récépissé M019807 par maître Moez Belhouchette l'avocat à Médenine selon lequel Jamal Mehdaoui titulaire de la CIN 08634226 a vendu à son acheteur Naim Belhaj Mohamed titulaire de la CIN 08851473 la moitié complète du nie, commercial exploité dans la vente fruits secs située rue 14 janvier à Bizerte.

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur au local vendu dans un délai de 20 j de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a fait l'objet d'une annonce au journal "Echourouk" du 30/3/2024.

2024T00346FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S P le 19/3/2023 enregistré à la recette des finances Habib Thameur Tunis le 22 Mars

2024 quittance n°M019837 enregistrement 241000888, Ines Majoul sis 67 rue Salah ben Yousef Menzeh 9 Tunis en tant que vendeuse en son nom et celui de son procureur par procuration faite par acte notarié, le 19/9/2023, registre 216 folio 95 Atef Abbes sis à la rue Elfol cité Elbasatin Zagwan-Marwa Abbes sis lot ETMIMI Zagwan-Abderahmen Abbes sis au 16 rue Elfol cité elbasatin Zagwan-Anis MAJOUL sis au 67 rue Salah ben Yousef Menzeh 9 A Tunis - Mona Majoul sis au 67 rue Salah ben Yousef Menzeh 9 A Tunis - Jalila Ben Jema sis au 67 rue Salah ben Yousef Menzeh 9 A Tunis - Najiba Majoul sis immeuble Lagona Sikwar app 18 étage 5 bloc A les Berges du Lac Tunis 2 Tunis - hayet Majoul sis à cité Elhana immeuble 4 app 6 Mégrine ben Arous - Monia Majoul sis au 19 rue 13 Août Chotrana Sokra Ariana et lotfi Majoul sis 3 bis rue Elqoura Tunis a vendu le fonds de commerce sis et exploité au local n°96 situé au marché centrale Tunis, destiné à la vente des produits alimentaires, à Slim Sebti sis au 29 rue Elmehdia cité 25 juillet Sidi Hsin Tunis avec tous les éléments corporels et incorporels tous les oppositions seront faites entre les mains de l'acheteur et dans son domicile dans 20 jours à partir de cette annonce est parue aux deux journaux Echourouk et le Quotidien pour le 4/4/2024.

2024T00347FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 25/3/2024 enregistré à la recette des finances La Marsa le 28/3/2024 quittance n°M048261 enregistrement n°24202085. monsieur Saber Ben Ibrahim Ben Mohamed Ben Ali a cédé à Madame Amel ben Mohamed Bechir Bourara, la totalité du fonds de commerce exploité en tant que café 1ère catégorie sis au 130 Rue Avenue de l'Environnement, Gammarth, La Marsa.

Tout créancier du précédent propriétaire peut dans les vingt jours au plus tard suivant l'insertion au JORT s'opposer au paiement du prix et ce auprès de Maître Faycel EZZAR sis au 30 Rue d'Iraq - 1002 Tunis.

Le présent extrait a été publié aux quotidiens «Achourouk» et «Le Quotidien» du 6/4/2024.

2024T00348FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté de 15/2/2024 enregistré à la recette Beb Suika le 16/2/2024 quittance n°M015058 enregistrement n°24200699 Nizar Bargui demeurant à Ain Essaboun Wad Ezit Zaghouan vend à Marouan Issaoui demeurant à 11 bis rue Malta Essghira la totalité du fonds de commerce inscrit sous l'identifiant unique 1114172H constitué d'éléments corporels et incorporels et destiné à la vente du tabac et des magazines. Cette vente a été publiée au journal Assahafa du 6/4/2024. Les oppositions doivent être faîtes au domicile de l'acheteur dans un délai de 20 jours dés la publication de cette vente au JORT.

2024T00349FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P daté du 26/3/2024 enregistré à la recette des finances de La Goulette le 4/4/2024 sous le n°24202836 quittance n°M047849 Monsieur Wassim Ben Mohsen a vendu à Mrs Rafik Ben Taher Ghenimi et Monsieur Bayrem Ben Med Salah Karmi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme restaurant sis à la rue Mongi Slim Tunis.

Les oppositions se font chez le vendeur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue au journal Essahafa du 6/4/2024.

2024T00351FCCC2

Vente de Fonds De Commerce

Par acte enregistré à la recette avenue de l'indépendance Bardo le 16/2/2024, quittance M015288, n° 24200757, les sieurs Maher GADOUAR et Mahmoud TOUMI c i n 04716447 et 07115889 ont vendu à la société YT FOOD, Sarl en cours de constitution, le fonds de commerce exploité à l'activité de Restaurant Fast Food au local sis au 02 Rue du Koweit Le Bardo Tunis. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreuse à son adresse sise à appartement B2.4 à la résidence Zitouna cité wahat l'Aouina Tunis. La vente a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 23/2/2024.

2024R00548FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Kélibia en date du 25/3/2024 quittance n°M025124 n° d'enregistrement 24200832 Mr Mohamed Laaroussi Mhamdi cin n°05134482 a vendu à Mme Amani Ben Daaly cin n°08953230 tout le fonds de commerce sis à la rue Ali Benghehem Kélibia exploité en restaurant fast-food les oppositions seront admises entre les mains Mme Amani Ben Doali à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication au J.O.R.T déjà publié au journal Le Quotidien n°7082 en date du 3/4/2024 page 21 (IP224/3665).

2024R00855FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 29-3-2024 enregistré à la recette des finances Boumhel le 01-4-2024 sous le n°24201115 quittance n°1102586 Mahdhia Zalfani, demeurant à cité elksir Bir zanka Mornag, a vendu le fonds de commerce destiné au prêt à porter sis au 66 avenue de la Liberté Boumhel à Oussama Hmem désignant son domicile à l'adresse du fonds de commerce.

Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce, dans un délai de vingt jours à partir de la publication de la présente annonce au JORT.

Un exemplaire de ceci a été publié au journal Echourouk du 4-4-2024.

2024R00858FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina le 02/04/2024 quittance n°M028496 n° d'enregistrement 24201713, Mr Mohamed Maatoug a vendu la totalité de son fonds de commerce destiné pour l'activité de salon de thé sis au

02 Rue Sahel - Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Houssem Eddine Ben Brik.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de Maître Aloui Mohamed Salaheddine à son Etude 51 Avenue de France - Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a également été publié au quotidien Echourouk du 5/4/2024.

2024R00865FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette l'avenue el Mahata en date de 22/12/2023 Quittance n°M077598 madame Mariem el Amdouni a vendu le fonds de commerce à m Saïd Abdellaoui exploité «un magasin numéro tris 64 pour vente du matériel électrique et électronique» situé à l'avenue Turquia Moncef bey Tunis. Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains d'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T à l'adresse à l'avenue Turquia Moncef bey Tunis. Cette vente est publiée dans le journal Quotidien daté le 5/4/2024.

2024R00870FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 6/10/2023 enregistré le 9/10/2023 à la Recette des Finances de La Goulette n° de quittance : M0107210 et n° d'enregistrement : 23207304. Mr Makrem Krouma a vendu à Mr Mehdi Khemiri le Fonds de Commerce exploité Gafé sis à cité 43 Rue Abdelkrim Al-khattabi El-kram El Gharbi avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à son adresse celle du F.C dans un au local où est exploité le dit fonds de commerce et ce dans un délai n'excédant pas vingt (20) jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «Achourouk» le 5/4/2024.

2024R00873FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 6 mars 2024.Enregistré à la recette des Finances à Menzel Bourguiba le 11 mars 2024, Quittance n°M022558 et n° d'enregistrement 24200603 Monsieur Mohamed Dridi Titulaire de la carte d'identité n°01486692 en date du 28 mars 2017 a vendu à la société Echedliya SARL, représentée par son Gérant Monsieur Hichem Dridi titulaire de la carte d'identité n°01570857 en date du 17/5/2018 la totalité du fonds de commerce constitué par l'activité commerciale pâtisserie - buvette située au 13 rue Houssine Bouzayene Menzel Bourguiba, les oppositions doivent parvenir au bureau du rédacteur de l'acte Maître Toumi Abdelaziz titulaire de la carte d'identité nationale n°05685870 du 14 décembre 2011 sis au 22 rue Assade Ibn El Fourat Menzel Bourguiba, dans un délai de 20 jours de la date de parution au journal Officiel de la République Tunisienne.

2024R00874FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date de 6 Mars 2024 enregistré à Kalla Seghira le 18 Mars 2024, reçu n° M012600, enregistrement n°24200476, Imen Bent Mohamed Lamine demeurant à Rue Akouda, Kalla -Seghira Sousse, a vendu et cédé sous toutes les garanties de fait et de droit à monsieur Aymen Ben Mohamed Lamine demeurant à rue Al Kanadi Kalla-Seghira Sousse la totalité du fonds de commerce (achat et vente de téléphone portable) exploité dans le local sis au Boulevard 14 Janvier kalla-Seghira 4021 Sousse.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de monsieur Aymen Lamine à son Domicile élu sis au Boulevard 14 Janvier Kalla - Seghira 4021 Sousse dans un délai n'excédant pas les 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Le même avis a été publié au journal publié en langue arabe Achourouk numéro 11881 le 26/3/2024.

Et le journal en langue française le Quotidien numéro 7075 le 26/3/2024.

2024S00427FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 25 mars 2024 enregistré à la recette des finances d'Enfidha le 26 mars 2024 sous numéro 24200241 quittance n°M020187 Mr Bel Hadj Jrad Mohamed Taher titulaire de la CIN n°08486061 résident à M'Saken, a vendu à Mr Mechlia Mohamed Anis titulaire de la CIN n°06867631 la totalité du fonds de commerce représentant une officine de détail catégorie B, sise à Kondar, route de Kairouan, Gouvernorat de Sousse les oppositions seront reçues au cabinet du Maître Ben Abdeljelil Najiba, Avocat à la cour de Cassation, sise à l'avenue 20 Mars à M'Saken et ce dans un délai de vingt jours à compter de l'insertion du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne. Cet avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Echourouk le 2/4/2024.

2024S00450FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP, en date du 17 octobre 2023 enregistré à la recette des finances rue 03 Septembre 1934 Sousse sous le n°19202093 quittance n°M065982, Mr. Jalel Ben Eldahmeni Ben Hssan Sboui titulaire de la CIN n°07555826 délivrée le 23 mai 2009, demeurant à rue Taoufik Cité Erriadh Sousse (immeuble Houda) ; a cédé à Mr Mourad Ben Fraj Ben Ibrahim Elcharfi, titulaire de la CIN n°06832092 délivrée le 28 janvier 2010, demeurant à Cité Zahra Sousse; le fonds de commerce exploité au commerce des épices et des fruits secs aux détails, avec tout ses éléments corporels et incorporels, sis et exploité à 101 rue Mahmoud El Hachfi Bouhssina Sousse, les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la publication légale au Journal Officiel de la République Tunisienne au siège du fonds de commerce vendu sis à 101 rue Mahmoud El Hachfi Bouhssina Sousse. Cette annonce a été publiée vendredi le 29 mars 2024 au journal Le Quotidien.

2024S00452FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé daté le 28/3/2024 enregistré à la recette des finances de Kssibet El Mediouni à la date du 28/3/2024 sous le n°24200394 quittance n°MO13296 Mr Mouhamed Majed ben Ezzedine Laakam a vendu à Oumaima ben Essadek ben Ameur Elmahjoub la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la rue de l'environnement Touza Kssibet El Mediouni Monastir pour l'usage de «buvette» sous le nom «edhyafa +». Les oppositions doivent être formulées dans un délai de 20 jours à compter de la publication de présent avis au JORT. Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» du 3/4/2024.

2024S00456FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente daté du 27/3/2024 et enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le 02/4/2024 sous le n°24202204 (quittance n°43522) Monsieur Miftah ben Hsan Secrafi titulaire de CIN n°13412242 et titulaire de l'identifiant unique n°1550232H a vendu à Mme Imen bent Mr ben Slama titulaire de la CIN n°13511689 tout le fonds de commerce situé à rue Abdelkader Dahgrir, Hammam Sousse, ce fonds de commerce représente un point de vente de fruits secs.

Les oppositions probables doivent être formulées entre les mains de l'acheteur Imen ben Slama dans son nouveau local à savoir l'adresse du fonds de commerce objet de la vente, Rue Abdelkader Daghrir Hammam - Sousse, ces oppositions sont acceptées dans les délais du vingt jours (20j) à partir de la parution de la présente annonce au JORT.

Cette annonce a été également publiée aux journaux Achourouk et Le Quotidien en date du 4/4/2024.

2024S00458FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 01/3/2024 signé le 15/3/2024 et enregistré à la recette des finances rue de l'Indépendance à Sousse le 01/4/2024 sous le n°24201582, reçu n°22338, Mr Ahmed Ben Salah Methnani Ousifi, domicilié à Cité Nozha à Kantaoui à Hammam Sousse, de nationalité tunisienne, titulaire d'une CIN n°02817191, inscrit au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°28745H, et titulaire d'une carte d'identifiant fiscal n°28745H, a vendu à la société «Ribat Center», société à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1831403X, titulaire d'une carte d'identifiant fiscal N°000/M/N/1831403/X, qui a élue domicile au siège social de la société sis à l'Avenue Ibn Charaf n°175 à Cité Erriadh à Sousse, représentée par ses gérants Mr Zoubaier Ben Nouri Hadj Abdallah, de nationalité tunisienne, titulaire d'une CIN n°05557566, et Mr Zied Ben Nouri Hadj Abdallah, de nationalité tunisienne, titulaire d'une CIN n°08474328, domicilié au siège social de la société, le fonds de commerce, exploité au local n°10 situé au Rez-de-chaussée de l'immeuble sis à place Jalloul Ben Cherifa à la médina à Sousse dans le commerce des produits artisanaux, avec tous ses éléments incorporels et notamment la clientèle, l'achalandage et le droit au bail.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteuse, la société «Ribat Center» dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis, au siège de la société sis à l'Avenue Ibn Charaf n°175 à Cité Erriadh à Sousse.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» en langue Arabe n°11891 du 5/4/2024 et «Le Quotidien» en langue Française n°7074 du 5/4/2024.

2024S00467FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 01/3/2024 signé le 15/3/2024 et enregistré à la recette des finances rue de l'Indépendance à Sousse le 01/4/2024 sous le n°24201577, reçu n°22315, Mr Ahmed Ben Salah Methnani Ousifi, domicilié à Cité Nozha à Kantaoui à Hammam Sousse, de nationalité tunisienne, titulaire d'une CIN n°02817191, inscrit au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°28745H, et titulaire d'une carte d'identifiant fiscal n°28745H, a vendu à la société «Ribat Center», société à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1831403X, titulaire d'une carte d'identifiant fiscal N°000/M/N/1831403/X, qui a élue domicile au siège social de la société sis à l'Avenue Ibn Charaf n°175 à Cité Erriadh à Sousse, représentée par ses gérants Mr Zoubaier Ben Nouri Hadj Abdallah, de nationalité tunisienne, titulaire d'une CIN n°05557566, et Mr Zied Ben Nouri Hadj Abdallah, de nationalité tunisienne, titulaire d'une CIN n°08474328, domiciliés au siège social de la société, le fonds de commerce, exploité au local n°12 situé au Rez-de-chaussée de l'immeuble sis à place Jalloul Ben Cherifa à la médina à Sousse dans le commerce des produits artisanaux avec tous ses éléments incorporels et notamment la clientèle, l'achalandage et le droit au bail.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteuse, la société «Ribat Center» dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis, au siège de la société sis à l'Avenue Ibn Charaf n°175 à Cité Erriadh à Sousse.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» en langue Arabe n°11891 du 5/4/2024 et «Le Quotidien» en langue Française n°7074 du 5/4/2024.

2024S00468FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Halkilwed Tunis en date du 26/3/2024, enregistrement 24202553, Quittance n°43009, La société Khadija De Commerce, SARL dont le siège social est sis à la rue Gremda km 9 - 3012 Sfax sud, enregistrée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant n°B8130732015 représentée par son gérant Gormazi Mahdi a vendu à la société ICCI Meuble De Jardin SARL dont le siège social est sis à la rue Taniour km 2 Sfax, enregistrée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant C08103332022 représentée par son

gérant Hentati Souheila, la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente en gros des produits divers avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au rez-de-chaussée magasin 4 de la résidence EL AZORDE Laouina 2045 Tunis.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce objet de cette annonce dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux «El Sabeh» et «le Temps» le 3/4/2024.

2024X00416FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Ben Farhat Yassine

Avenue Habib Bourguiba immeuble Alintilaka bloc c

En vertu d'un contrat de vente rédigé par Maître Ben Frahat Yasine sis à Sfax signé le 16/02/2024 enregistré à la recette des finances DIAR ELWAFA Sfax le 22/02/2024 sous le numéro 24200863 selon quittance n°20667 Mr Mohamed Elguerieni titulaire de la CIN n°11013464 délivrée le 25/01/2022 a vendu la totalité du fonds de commerce sis à la route Menzel Chaker km 1.5 Sfax exploité dans la vente détaillée des produits alimentaires et ce à Mme Ibtihel ep Hamdi Elwaari Selmi titulaire de la CIN n°09077100 délivrée le 30/11/2020.

Les oppositions doivent être faites dans les 20 jours qui suivent la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains de Maître Ben Farhat Yassine avocat son bureau sis à l'Avenue Habib Bourguiba Immeuble Elintilaka Bloc C Sfax.

Le présent avis est publié au journal Chourouk le 23/3/2024.

2024X00424FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 21/3/2024 et signé le 25/3/2024 et enregistré à la recette des finances Sfax Rue Larbi Zarrouk Sfax, le 27/03/2024 n° d'enregistrement 24201427, Abed Ben Mohamed Abdelkafi, résidant à route Menzel Chaker km 4 Zanket Drira Sfax, CIN n°05289902, a vendu sous les garanties de fait et de droit, à Lassad Ben Abdelfatteh Chaari et résident à la route Menzel Chaker Km 3,5 Sfax, CIN n°01283826, la totalité du fonds de commerce exploité Café, dans le local sis à la route Menzel Chaker Km 3,5 Sfax.

Les éventuelles oppositions, doivent être faites entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce, où a été déposé une copie pour consultation, et ce dans un délai de vingt jours de la parution de l'avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 3/4/2024.

2024X00426FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé du 25/3/2024 enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 27/3/2024 sous le n°24201263 Quittance n°M034770, monsieur Riadh Boujelben a vendu à madame Salwa Ouji tout le fonds de commerce ayant pour objet la vente du miel et des produits naturels dénommé «Miel De Bayda» sis à la route Gremda km 2.5 Sfax avec tous les éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues au local de l'acheteuse sise à la route Gremda km 2.5 Sfax, et ce dans un délai de vingt jours à partir de l'insertion de cet avis au JORT.

Un avis a été déjà inséré aux journaux Echourouk et le Quotidien du 5/4/2024.

2024X00430FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 7/02/2024 enregistré à la recette des finances de KORBA en date du 29/02/2024 (quittance n°M017118 enregistrement : 24200568) Mr Mourad Ben Taoufik BOUTRIF titulaire de la CIN 09763659 demeurant à rue TABARKA KORBA, a vendu à Mr Walid Ben Hédi Moula titulaire de la CIN 06330307 demeurant à place des ouvriers - KORBA, le fonds de commerce sis à l'avenue FARHAT HACHED en face de la mosquée BOULAABA - KORBA destiné à la vente des viandes et dérivés.

Les oppositions seront déposées entre les mains de l'acheteur qui a choisi son domicile élu son adresse sise place des ouvriers - KORBA dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette publication.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» du 29/3/2024.

2024400816FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 7/3/2024 enregistré à la recette des finances rue du Sahel 45 av de la Gare Tunis, Noura Khiari a vendu à Zied Kefi son fonds de commerce avec tous les éléments matériels et moraux, inscrit au registre national des entreprises sous le n°1689774/X café 1ère catégorie. Toutes les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur Zied Kefi sis au 08 rue Hédi Toumi Elwardia dans un délai de vingt jours de la date de la parution de cette annonce au JORT.

Une copie de cette publication a été insérée au journal Echourouk en date du 4/4/2024.

2024400848FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 7/3/2024, enregistré à la recette des finances Bardo le 7 mars 2024 numéro de quittance M024326 numéro enregistrement 24201204, Monsieur Jallouli Ayari et sa femme Madame Chadleia Ayari, ont vendu à Madame Sabrine Ben Mbarek, la totalité du fonds de commerce de pressing (compris ses éléments corporels et incorporels), sis au 8 immeuble «Ibn Sina» Numéro 16 boulevard Habib Bougatfa Bardo.

Les oppositions sur le prix de vente seront acceptées à l'adresse du fonds vendu dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cette annonce au JORT.

Toutes les oppositions formulées après ce délai seront considérées nulles et non avenues.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du vendredi 15/3/2024.

2024400851FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Avec un contrat écrit délivré le 14/3/2024 enregistré à la recette de contrat Civile Trocadéro Sousse sous le n°24200738 quittance n°013875 monsieur Bahaa Eddine Bousaida, résident à la rue Wadi Ksiba Hammam Sousse a vendu à monsieur Maher Esoussi, résident à la résidence nargess A 2 cité Hédi Nouira Ariana le Fonds de commerce qui résident à l'Avenue Mongi Grira Sahloul Sousse qui à destination commercial conçu pour la vente vêtements confectionnés, N° registre national des entreprises T1720900.

Les oppositions seront reçues dans un délai de vingt jours au début de la date de cette annonce à monsieur Maher Essousi, résident à la résidence nargess A 2 cité Hédi Nouira Ariana.

Publié un duplicata de cette Annonce au journal quotidien «Echourouk» à la date du 4/4/2024.

2024400865FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente de fonds de commerce en date du 26 mars 2024 enregistré à la recette des finances Ariana le 3/4/2024 enregistrement n°24202327 quittance n°M042173 Madame Leila bent Belgacem Boussaha titulaire de la CIN n°06305120 délivrée le 20/11/2019 vend avec toutes les garanties tout le fonds de commerce utilisé pour coiffure et esthétique sise au 84 rue les Orangers Bardo à la société MK Mauna Khemissi Beauty and Spa société SARL en cours de constitution sise au 84 rue les orangers Bardo et son représentant légal Madame Samiha Khemissi titulaire de la CIN n°03781868 délivrée le 14/3/2023.

Toutes les objections sont acceptées au bureau de Maître Mohamed Adel Belhajela Adresse Rue Lac Victoria immeuble 5 Appt E31 les Berges du Lac.

Publié au journal Echourouk le 6/4/2024.

2024400880FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé en date du 27/4/2024, enregistré à la recette des finances Habib Thameur Tunis le 02/4/2024 sous le n°24300988 quittance n°M022394 Mme Nejiha Bouchriha cin n°04644123, identifiant unique n°1563786 H a cédé à Mr Marouen Ben Yedder, cin n°04835246 la totalité du fonds de commerce du local commercial sise au 07 avenue de France angle rue de bone Tunis et destiné café de 1ère catégorie et restaurant à compter du 1er avril 2024 et pour une période de cinq ans. Cette notice est parue aux journaux Essabah et le Quotidien du 4/4/2024.

2024T00334FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 2/3/2024 enregistré à la recette de Manouba le 12/3/2024 quittance n°M024631 enregistrement n°24301098 Walid Rafrafi demeurant au 23 rue des baies Manouba loue à Mohamed Trabelsi demeurant à cité d'orange Manouba le fonds de commerce non inscrit constitué d'éléments corporels et incorporels et destiné à l'activité d'un café classe A à cité d'Orange Manouba pour une durée d'un an renouvelable à partir du 1/3/2024 moyennant un loyer de 1000d par mois. Cette location a été publiée au journal Assahafa du 6/4/2024.

2024T00350FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 27/01/2024 enregistré à la recette des finances de Djerba en date du 7/02/2024 sous le n°24300877 quittance n°M014416

Mr Ali ben Ltaief a loué à Mme Monia Haj Messaoud épouse Faouzi Ben Letaief le fonds de commerce exploité en tant que parfumerie et cadgets sis à rue Abdelhamid El Kadhi Houmet Essouk Djerba pour une durée de six ans à partir de 01/02/2024 au 30/01/2030.

Cette annonce a été publiée le mardi 20/02/2024 au journal Assabah.

2024R00859FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce

Emna Slimen

Siège : Rue Taher Sfar 4000 Sousse

Suivant contrat de location de fonds de commerce du 01/02/2024 enregistré à la Recette des Finances Rue de l'Indépendance de Sousse sous le n° de Quittance M016547 et n° d'enregistrement 24301154 le 6/3/2024. Il a été décidé la location d'un fonds de commerce situé à Rue Taher Sfar 4000 Sousse loué par la société concept services MF : 1585992G.

2024S00336FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suite à l'acte écrit le 01/3/2024 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo le 19/3/2024 quittance n°M020926 enregistrement n°24301438, Mr Ahmed Ajimi titulaire de la CIN n°00384300 délivrée le 29/06/1999 à Tunis a loué à Mme Marwa Godcha titulaire de la CIN n°06902430 délivrée le 12/10/2006 à Tunis au profit de la société GODCHA TRAVEL SARL, Immatriculation n°1863313 W la totalité du fonds commercial avec ses éléments corporels et incorporels sis à Rue Zouheir Ibn Abi Salma Khzema EST Sousse.

Les oppositions peuvent être déposées chez le bailleur Mr Ahmed Ajimi titulaire de la CIN n°00384300 délivrée le 29/6/1999 à Tunis sis au 7 Rue Zaghouan Hammem Sousse dans un délai de 20 jours de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal «La Presse» le 22/3/2024.

2024S00453FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suite à l'acte écrit le 4/3/2024 enregistré à la recette des finances d'Avenue 3 Septembre le 8/3/2024 quittance n°022756 enregistrement n°24300577, la société ABDELKEFI HOME SARL, immatriculation

n°1534791S par son représentant légal Mr Hfaiedh Bouhoula titulaire de la CIN n°07641454 délivrée le 21/3/2016 a loué à la société ELECTRO MENAGE ENEKHIL SARL, immatriculation n°1692639Q par son représentant légal Mme Souhir Mejri titulaire de la CIN n°09295593 délivrée le 10/9/2019 la totalité du fonds commercial avec ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue Abou Hamed Ghazeli Boukhzar Sousse 4002.

Les oppositions peuvent être déposées chez le bailleur société ABDELKEFI HOME par son représentant légal, Mr Hfaiedh Bouhoula titulaire de la CIN n°07641454 délivrée le 21/3/2016 à Tunis sis à l'Avenue Abou Hamed Ghazeli Boukhzar Sousse 4002 dans un délai de 20 jours de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal «la Presse» le 22/3/2024.

2024S00454FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Location - gérance)

Par acte sous-seing privé rédigé par maître Mabrouk Kossentini en date du 13/3/2024, enregistré le 25/3/2024 à la recette des finances Gremda Sfax, quittance n°M033646 enregistrement n°24301228, Mr Achraf Abdelkefi - tunisien, titulaire de la carte d'identité nationale n°11079465, a loué à la société Auto Glow Car Wash société unipersonnelle à responsabilité limitée (société en constitution), représentée par son gérant Mr Achraf Abdelkefi, ayant son siège social à la route de Tenior km 3 Sfax 1 la totalité du fonds de commerce sis à la route de Teniour km 3 Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans la Vente des pneus et le lavage des véhicules.

Cette annonce a été publiée au journal «Le Quotidien» du 02/4/2024 (En langue française) et «Al chourouk» du 02/4/2024 (En langue arabe).

2024X00418FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé rédigé par l'avocat Mr Akram MOUSSA, en date du 11 Mars 2024, enregistré le 3 Avril 2024 à la recette des finances à Carthage sous le numéro 24301143, Quittance n°M048496, Monsieur Mohamed Omar KHLIF, demeurant à 46 Rue Hédi CHAKER - Carthage Byrsa - Tunis, titulaire de la carte d'identité n°05486996 a donné en location gérance un fonds de commerce d'un restaurant à la société «KRUNTHEP MAHA» SARL en cours de constitution représentée par sa gérante Mme Rim BEN AMMAR, demeurant à 24 Rue Othmen KAAK - Sidi Boussaid - Tunis, titulaire de la carte d'identité n° 04780216. Ce fonds de commerce sis au 46 Rue Hédi CHAKER - Carthage Byrsa - Tunis pour une durée de cinq ans.

2024400833FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du syndic de copropriété «Zitouna 1»

Constitution du syndic de copropriété «Zitouna 1» Adresse : Cité Ibn Zohr, Manouba 2010. Selon le PV de l'assemblée générale constitutive du syndic des propriétaires de Zitouna 1, tenue le 19 novembre 2023 et enregistré à la recette des finances de La Manouba le 23 Novembre 2023 quittance n°078362 sous le n°23804809, et suite à l'autorisation de la commune de La Manouba en date du 26 décembre 2023, il a été décidé la constitution du syndic des propriétaires de «Zitouna 1» et la nomination de :

- Mr Aymen Arraissia : Président
- Mr Adel Elboughanmi : Membre
- Mr Saber Amri : Membre
- Mr Ali Trabelsi : Membre.

2024T00327APSF1

Constitution du Syndicat des co-propriétaires de la Résidence

«COGEB TOWER»

Sise à lotissement centre Urbain A.F.H

Avenue Commandant Bejaoui Sousse

En vertu du procès-verbal de la réunion de constitution du Syndicat des co-propriétaires de la Résidence «COGEB TOWER» sise à lotissement centre Urbain A.F.H avenue Commandant Bejaoui Sousse, tenue le 17/02/2024 à treize heures à la dite résidence, enregistré à la recette des finances Rue 3 Septembre 1934 à Sousse le 11/3/2024 sous le n°24700596 quittance n°M023160 ; il a été constitué le syndicat des co-propriétaires composé de :

- M.Makrem ben Abderrahmane : Président du Syndicat.
- Mme. Nadia Miled représentante de la Société Cogeb Immobilière : Secrétaire Générale du Syndicat.
- M. Amine Jegham : Trésorier.

Mmes et Mrs, Zohra Mzergi - Sahbi Rahemeni- Ameni Sfaxi - Salha Ibrhaim- Hana Bougatef, en tant que membres du syndicat des co-propriétaires.

Le présent avis a été publié au journal «Achourouk» n°11870 du 15/3/2024.

2024S00446APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Date de PV : 12/10/2021.

Suivant le décret n°1819 de l'année 1999 en date du 23/8/1999 et rectifié suivant la loi 28 de l'année 2001 du 19 Mars 2001

Nomination : Groupement de Développement Agricole à El Hmira 1

Lieu d'intervention : El Hmira - Délégation Saouef - Gouvernorat Zaghouan

Objet de l'intervention : Protéger les ressources naturelles - exploiter et préserver l'eau potable, entretenir et développer le secteur de l'élevage, entretenir et valoriser les ressources en eau, encadrer et guider les adhérents et établir des liens avec les structures agricoles à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Président : Taoufik Triaa

Trésorier : Habib Dhyouba.

2024S00447APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Club Sportif de Khézama

Objet : Sportive

But : Former et encadrer des jeunes, les encourager à participer à des activités sportives et développer leurs capacités physiques, notamment en football.

Siège : 46 Rue Ezzouhour 4051 Khézama - Sousse

Carte N° : 76-01/2024

Correspondance : N°1370 du 3/4/2024

Président : Housseme Eddine Dridi

Secrétaire Général : Nabil Bouraoui

Trésorier : Lotfi Ben Hassine.

2024S00464APSF1

Constitution d'une Association Sportive

Nom de l'association : ASSOCIATION PITSTOP MOTORSPORTS

Siège social : Avenue 18 Janvier Ariana Centre Escalier C Bureau 408.

L'Association a pour objectif de :

L'association a pour objectif de former et encourager les jeunes, de les encourager, de développer leurs capacités physiques et artistiques, et de les faire progresser aux plus beaux niveaux sportifs et moraux. Elle s'engage également à participer à diverses compétitions sportives sous la tutelle de la Fédération Tunisienne de l'Automobile.

Spécialité : Moto Club Sport Mécanique

Président : Haythem FRAJ

Membres : Makrem AMMARI, Yassine AMMAR, Moncef Bouzouya, Mahdi OUNISSI, Khadija AYARI, Mohamed Makki ZOGHLEMI.

2024400581APSF1

Homologation de résolutions

Election du comité d'un syndic La Résidence Diamant Bleu

Avenue 14 Janvier - Route touristique Sousse

Suivant P.V en date du 4/02/2024, rédigé par le notaire de Sousse le Maître Abdelwahed Hagui et le maître Miloud Sayari, déposé à la municipalité de Sousse le 14/3/2024 sous n°2924/616, enregistré à la recette des finances d'Akouda au mois de février 2024, il a été mentionné l'élection du comité qui se compose :

Président : Mr Moez Dimassi

Secrétaire général : Mr Mohamed Mkhinini

Trésorière : Mme Asma Kahloun

Aide trésorier : Mr Fathi Mahou

Membre : Mr Mohamed Chakroun.

2024S00443APSF2

Syndicat des propriétaires Résidence Salima

Route l'Ain Km 4 Sfax

Suivant un PV de l'assemblée générale en date du 01/01/2023 enregistré à la recette des finances d'el Ain Sfax le 17/3/2023 sous n°23701405 quittance n°M022342, il a été décidé :

1- L'approbation des rapports financiers et littéraires

2- Réélection d'un nouveau président et vice président du syndicat représenté par :

- Hemli Bahri en tant que Président

- Lotfi Abida en tant que vice-président

- Khaled Dhouib en tant que Trésorier

- Houcine Drira en tant que membre.

2024X00417APSF2

Election du syndic de la résidence Dahlia

Suivant PV de l'assemblée générale du 17/12/2023 enregistré à la recette des finances à Menzah 9 le 22/3/2024 sous le n°24800882, quittance n°27290, le syndic de la résidence Dahlia a été élu. Son président est Ghazi Krida et son trésorier est Khalil Ben Hamida. Adresse : Rue 7349 Menzah 9C- Tunis.

2024400758APSF2

Syndicat des copropriétaires de la résidence AL -JAZIA Manouba

En vertu du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire élective du syndicat de la résidence AL - JAZIA la Manouba tenu le 25 février 2024 enregistré à la recette des finances Manouba le 5 Mars 2024 sous le numéro 24000195 quittance n°M021657.

Il a été décidé l'élection du bureau du syndicat composé de :

- Ouled Soltane Habib : Président

- Riadh Attia : Trésorier

- Mehdi Nouri : Secrétaire général.

2024400792APSF2

Résidence Lac 2001 Tanit Les Berges du Lac

Suite au PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 janvier 2024 et enregistré le 15/02/2024 n° reçu 019056, N° d'enregistrement 24801362.

Il a été décidé ce qui suit élection du président du syndic et de bureau exécutif :

- Président : Chokri Keskes

- Trésorier : Montassar Akrimi

- Secrétaire générale : Samar Boujbal

- Rédacteur : Sawsen Ksira.

2024400809APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Le saisissant : la Banque internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, société anonyme, Identifiant unique au registre national des entreprises 000110F, sise au 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1002 Tunis.

Le saisi : Alain Charles Shalom benjacob Zaghdoun demeurant respectivement au : 23 rue Ali Darghouth Tunis, au 15 rue de Turquie Tunis ou au 35 rue de Turquie Tunis

Avocat poursuivant : Maître Dorra Fazaa, avocat auprès de la cour de cassation, MF : 000/P/A/795246N,

demeurant au 11 Avenue Habib Thameur troisième étage cabinet 3.2 Tunis

Le bien à vendre : l'appartement numéro 25 objet du titre foncier 207196 Tunis dénommé «Alain 1» est composé d'un salon, d'une pièce, une cuisine, des sanitaires ainsi qu'un balcon donnant sur la rue Ali Darghouth, le style est ancien, le sol est carrelé, les portes et les fenêtres sont en bois, la superficie totale est de 44 mètres carrés.

Mise à prix : cent quatre mille deux cent vingt-huit dinars et quatre cent soixante-seize millimes (104.228,476 DT) frais en sus.

Date et lieu de la vente : le mardi 14 mai 2024 à partir de 9 heures devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis sis à l'avenue Bab Bnet Tunis.

Visite de l'immeuble : chaque jour de 8 h du matin à 18 h.

La Participation aux enchères se fait par le biais d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

Les étrangers doivent en outre obtenir la licence du gouverneur.

2024T00341VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Mohsni Sami

Avocat à la cour de cassation

18, Rue de Marseille Tunis

Tél et Fax : 71.253.793

Poursuivant : Lassad Khalfaoui résidant à Radés Rue Imam Chafai n°63 Cité Mohamed Ali élisant domicile en l'étude de Maitre Mohsni Sami Avocat à la cour de cassation, MF 749149D, 18 Rue de Marseille Tunis.

Parties poursuivies : 1) Arbia Khalfaoui 2) Mehrez Khalfaoui résidant à Radés 2 Rue Zoubaier B Awam n°11.

Fondement de l'exécution : Jugement rendu par la cour de 1ère Instance de ben Arous n°40780 le 6/12/2021 décidant que l'immeuble objet du titre foncier n°19992 Ben Arous n'est pas susceptible de partage et ordonnant sa pollicitation aux enchères publiques en une seule masse et le partage de son prix entre les ayants droit selon leurs quottes parts et les condamnant aux dépens y compris les honoraires de l'expertise évaluée à 1.500D000 en sus devenu définitif selon cert de non appel du 17/3/2022 et en vertu de l'ordonnance sur requête rendu par le trib du ben arous n°91510 le 19/4/2023 nommant le même expert pour actualiser le prix évalué par elle à deux cent soixante douze mille dinars (272.000DT 000) mise à prix.

Description de l'immeuble objet de la poursuite : L'immeuble est situé à Radés Rue Zoubaier B Awam n°11, local d'habitation de 272 m² objet du T.F n°19992 B Arous nommé Dar Khalfaoui constitué d'une maison se composant de 3 pièces, cuisine, WC et jardin patio pourvu d'eau et d'électricité.

Visite des lieux : Tous les jours.

Mise à prix : 272.000DT000.

Participation à la vente : celui qui veut participer à l'adjudication doit le faire par l'intermédiaire d'un avocat et doit consigner le tiers de la mise à prix en application de l'art 425 C.P.C.C.

Date et lieu de la vente : Les enchères auront lieu devant la chambre des criées dépendant du tribunal de première instance de ben Arous le jeudi 9/5/2024 à partir de 9 H.

N.B : Pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude de Maître Mohsni Sami et au greffe du tribunal pour prendre connaissance des cahiers des charges.

2024R00892VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après rabaissement de prix de 40 %

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Zied Ben Mahfoudh Jarray, débiteur principal, demeurant à Enfidha Menzel Dar Belouaer.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de la propriété objet du titre foncier n°41512 Kairouan dénommé «henchir bousabeur» sise à Kairouan d'une superficie de 5000 m².

Mise à prix globale : la mise à prix est fixée à la somme de quarante mille dinars (40.000.000 DT). Il y avait un rabaissement de prix de 40 % et le nouveau prix est fixé à vingt quatre mille dinars (24.000.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication fixés à la somme de trois milles trois cent vingt quatre dinars, 380 millimes (3.324.380 DT) et les nouveaux frais.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 6/5/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Kairouan.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Kairouan pour prendre connaissance du cahier des charges.

2024S00469VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Après réduction de 40 %

Zouiter Lotfi Avocat

Rue Elmarifa Moknine

Tél : 73439511

MF : 791089/b

Demandeur poursuivant :

Hédi Zayati /demeurant à ksar helal / C.I.N.04163041

Défendeurs poursuivis :

Mabrouk Zayati /demeurant à Rue sekilia n°9 Ksar helal / C.I.N.01767916

Abedeslam Zayati /demeurant à Rue elitihad cité eriyadh Ksar Helal / C.I.N.04163475

Jamila Zayati demeurant à cité nadour 2 Ksibet Mediouni / C.I.N.04174497

Avocat poursuivant :

Maître Zouiter Lotfi avocat / Rue Elmarifa Moknine.

Immeuble en vente :

Maison (ancienne) sise à la rue Eljaahed Ksar helal / D'une surface de 160 mètres carrés.

Délimité au :

Sud : Ali Saad / nord : rue Eljaahed / ouest : héritiers Hechmi Miledi / Est rue Sikelia comportant toutes les nécessitées.

Mise à prix :

La mise à prix fixée à la somme de cinquante cinq mille deux cent cinquante quatre dinars (55.254d000) et ceci après réduction de 40 % de la mise à prix initiale.

Date, heure et tribunal de l'adjudication :

Mercredi 15/5/2024 à 9 heures du matin et suivant, devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir

Visite de l'immeuble :

Tous les jours de la semaine.

2024S00470VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule RN E n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Kamel Ben Abdessalem Beizigue, Titulaire de la CIN n°04134395 demeurant au 18 rue Sidi El Koubine Moknine.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, 11 rue Mikhail Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°51681 Monastir, parcelle n°2 d'une superficie de 22782 m², consistant en un terrain agricole implanté d'oliviers, situé à Cherahil Moknine.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 8/5/2024 à 9h.

Mise à prix :

Neuf cents onze milles deux cents quatre vingt dinars (911.280,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignés le tiers de la mise à prix.

2024S00472VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

"AMEN-BANK" société anonyme siège social Avenue Mohamed V 1002 Tunis, Identifiant Unique n° 0000221M, En sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Mourad Ben Mohamed Hamzi, Titulaire de la CIN n°03934675, demeurant à Chebba Mahdia 4 avenue Habib Bourguiba.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, MF : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété, objet du Titre Foncier n°43472 Mahdia, parcelle n°1 , d'une superficie totale de 1789 m² située à Chebba, consistant en un terrain nu, classé "ZAI", destiné à l'animation et la construction de R + 3.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Mahdia le 6/5/2024 à 9h.

Mise à prix :

Un million quatre cent trente un mille deux cents Dinars (1.431.200,000D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures. Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignés le tiers de la mise à prix.

2024S00480VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba

La partie saisie : Ahmed ben Mohamed Sghaier CIN 03162197demeurant à amaymiya sidi aich Gafsa.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «salwa68» objet du TF n°8640 Gafsa sis à délégation amaymiya sidi aich Gafsa consistant en un terrain nu de forme trapèze d'une contenance de 55928 m².

Mise à prix : (138.820.000) frais en sus

La date et lieu de la vente : lundi le 13/5/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Gafsa.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Gafsa où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X00419VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : 1) Agence Anis de Voyages (débitrice), société à responsabilité limitée, représentée par son gérant Anis Zouari, inscrite au registre de commerce au greffe du tribunal de Sfax sous n°B139202001, Matricule unique de Registre National des entreprises n°0418335N dont le siège social est situé à Sfax, Rue Salem Harzallah n°15.

2) Anis Ben Abdelaziz Zouari (caution solidaire et hypothécaire) gérant de l'agence Anis Voyage, titulaire de la CIN n°01342542 y demeurant à l'Avenue Chaker Zanket Sidi Klifa Tayyeri maison n°3 el Ain Sfax.

3) Abdelaziz Ben Ali Zouari (caution solidaire et hypothécaire et profité du droit d'usufruit (Omra) titulaire de la CIN 01129434 y demeurant à l'Avenue Chaker Zanket Sidi Klifa Tayyeri Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Notaire Mimoun Moala sous le n°88919 le 15/1/2024 et inscrit au titre Foncier n°36407 Sfax le 22/1/2024 vol 2024/02 sous n°238 et inscrit aussi au titre Foncier n°36405 Sfax le 22/1/2024, vol 2024/02 sous n°237 sur la totalité de deux immeubles objet du titre foncier sis au rez-de-chaussée de l'immeuble Tabaroura sise aux deux ongles Rues Habib Maazoun, Ali Bach Hamba et Dag Hammarskjöld Sfax.

- Le premier immeuble à la propriété Abdelaziz Zouari représenté par un magasin commercial d'où l'ouverture nord-est sous n°40 sis au rez-de-chaussée de l'immeuble Tabaroura ongle Rues Habib Maazoun, Ali Bach Hamba et Dag Hammarskjöld centre ville Beb Bhar Sfax nord complexe el Manar

Ses limites : du sud magasin n°20, de l'est magasin n°18, du nord cour d'où l'ouverture lié à rue Habib Maazoun et de l'ouest magasin n°16 d'une superficie est de 17m² qui suit parties indivises 17/7651 parts objet de titre foncier n°36407 Sfax nommé *Tabaroura17* et ce magasin en location par Nabil Maaloul depuis 2002 de loyer mensuel 350 Dinars selon le locataire et exploité pour vente fast-food et inscrit au registre du conservation foncière du Sfax sous N°87 vol 105 le 15/8/2001

- Le deuxième immeuble à la propriété Abdelaziz Zouari représenté par un magasin commercial d'où l'ouverture sud-est sous n°36 sis au rez-de-chaussée de l'immeuble Tabaroura ongle Rues Habib Maazoun, Ali Bach Hamba et Dag Hammarskjöld centre ville Beb Bhar Sfax nord complexe el Manar.

Ses limites : du sud espace d'où l'ouverture, de l'est cour qui suit rue Habib Maazoun, du nord construction Tunisie Telecom et de l'ouest magasin n°14 d'une superficie est de 13 m² qui suit parties indivises 13/7651 parts objet de titre foncier n°36405 Sfax nommé "Tabaroura15* et ce magasin pour le moment est disponible et déposé pour location et inscrit au registre du conservation foncière du Sfax sous N°88 vol 105 le 15/8/2001

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble objet de titre foncier N°36407 Sfax :

- Hypothèque d'un montant 180.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 16/10/2006 vol 06/21 sous N°338 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 30.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 22/6/2009 Vol 09/19 sous N°317 au profit banque de l'habitat (BH Bank)

- Hypothèque d'un montant 30.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 22/6/2009 Vol 09/19 sous N°318 au profit au profit banque de l'habitat (BH Bank).

- Hypothèque d'un montant 267.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 5/8/2010 vol 2010/02 sous N°2291 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 350.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 9/8/2010 vol 2010/02 sous N°2329 au profit ATB.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 27/01/2022 (vol 2022/2 N°354) au profit du saisissant.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 22/01/2024 (vol2024/2 N°238) au profit du saisissant.

- Nabil Maaloul locataire de l'immeuble saisi depuis 2002 de loyer mensuel 350 Dinars qui est exploité comme local commercial pour vente *fast-food*

Les hypothèques gui grèvent l'immeuble objet de titre foncier N°36405 Sfax :

- Hypothèque d'un montant 180.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 16/10/2006 vol 06/21 sous N°338 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 30.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 22/6/2009 Vol 09/19 sous n°317 au profit banque de l'habitat (BH Bank)

- Hypothèque d'un montant 30.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 22/6/2009 Vol 09/19 sous N°318 au profit au profit banque de l'habitat (BH Bank).

- Hypothèque d'un montant 267.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 5/8/2010 vol 2010/2 sous N°2290 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 350.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 9/8/2010 vol 2010/02 sous N°2328 au profit ATB.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 27/01/2022 (vol 2022/02 N°353) au profit du saisissant.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 22/01/2024 (vol 2024/2 N°237) au profit du saisissant.

Mise à prix : est fixé pour le premier magasin objet de titre foncier n°36407 Sfax à soixante quatre mille dinars (64.000.000D) et pour le deuxième magasin objet de titre foncier n°36405 Sfax à cinquante deux Milles Dinars (52.000.000 D) et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi 6 mai 2024 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, sise à la Rue Abou El Kacem Echebbi.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 21.333.333 Dinars pour le premier magasin objet de titre foncier n°36407 Sfax et le 1/3 du montant de la mise à prix est de 17.333.333 Dinars pour le deuxième magasin objet de titre foncier n°36405 Sfax par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

2024X00433VEPA1

Vente par adjudication

Maître Adel Ben Arfa

Avocat près la cour de cassation

Rue Hédi Chaker N°1 - Kef

GSM : 78.203.459

MF : 614106/X

1) La créancière saisissante : Héddi Bent Boujemaa Ben Mansour Montasser, sans emploi, résidente à Cité Entilaka 120 Sakiet Sidi Youssef Kef

2) Débiteur saisi : Sadok Ben Hedi Souaayia résident à la Cité Entilaka 120 Sakiet Sidi Youssef Kef

3) Avocat poursuivant : Maître Adel Ben Arfa Avocat près la cour de cassation, Rue Hédi Chaker 1 Kef.

4) La désignation de l'immeuble saisi : L'immeuble saisi est un immeuble non immatriculé : un logement individuel social à cité Entilaka 120 Sakiet Sidi Youssef niveau rez-de-chaussée avec une superficie totale 89 mm dont 40mm est couverte, constitué d'une salle de séjour (4.22mm/3.01mm) une chambre (3mm/3.41mm) une salle d'eau (1.07mm/2.00m) une cuisine (1.99mm/3.16mm) jardin avant (4.51mm/3.53 mm) jardin arrière

5) La mise à prix : Le prix d'ouverture est égal à cinquante et un mille cinq cent soixante-dix dinars (51570 dt)

6) La date, l'heure et le tribunal devant lequel l'adjudication aura lieu : L'adjudication aura lieu à l'audience des saisies immobilières le 13 mai 2024 à partir du 9h du matin devant le tribunal de première instance Kef, rue Hédi Chaker Kef.

7) Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité : L'immeuble saisi peut être visité tous les jours de la semaine pendant les horaires administratifs. Toute personne, souhaitant participer, peuvent consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance Kef, rue Hédi Chaker Kef ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Il est impératif que les enchères ne peuvent avoir lieu que par l'intermédiaire d'un avocat.

2024400839VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Lamia Ben Ounis

Avocate près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule Fiscal : 310751K/A/P/000

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, identifiant unique 120H.

Partie saisie : Salah Hermassi, caution solidaire et hypothécaire de le Sté Commerciale SABRA, (C.I.N n°1865494) demeurant 11 rue Lassoued Ben Abdallah route Haffouz, Kairouan.

Avocat poursuivant : Maître Lamia. Ben Ounis avocate près de la cour d'Appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : Immeuble objet du T.F. 3260 Kairouan dénommé "SANA" d'une superficie de 487 m² sis à l'ancienne route de Hafouz Mansoura Gouvernorat de Kairouan consistant en une construction repartie en un rez-de-chaussée exploité en un café loué par Mr Mohamed Ben Mabrouk Meskini moyennant un loyer mensuel de 2.000 DT et un étage à usage d'habitation composé d'un appartement principal : Hall - séjour - 2ème Hall : séjour - 3 chambres - cuisines - salle d'eau - salle de bain - séchoir- 2 appartements secondaires l'un composé d'une salle à manger - 3 chambres - cuisine - salle d'eau, le 2ème 2 chambres - cuisine - salle d'eau. Le tout en bon état et alimenté en eau et en électricité.

Mise à prix : (668.970,000 DT) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi 13 mai 2024 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Kairouan à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un Avocat doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un

chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2024400859VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un bien inscrit

Maître Jaafar El Elmi El Bouzidi

Avocat au Tribunal de Kasserine

Rue Habib Bourguiba Kasserine 1200

Tél : 90.388.734 / 51.889.831

M.F : 000/P/A/1442902/W

Partie poursuivante : 1- Amen ben Mohamed Salah Ghrayri 2- Wael 3abd ben Mohamed Salah Ghrayri, 3- Amal bent Mohamed Salah Ghrayri ; 4- Zakeya bent Mohamed Mejri, Kasserine.

Partie saisie : 1- Rchid ben Omar Khamassi 2- Mbarka bent Belgacem Mbarki, cité Riad sbiba Kasserine.

Avocat poursuivant : Maître Jaafar ELélmi EL bouzidi, Avenue Habib Bourguiba, Kasserine.

L'immeuble soumis à l'adjudication : La propriété nommée Amal; objet du dessin immobilier n°22488, Kasserine, se compose d'un studio situé au sous-sol, de deux pièces, d'une cuisine et d'un WC équipé d'eau et de lumière électrique sise à sbiba Kasserine ses limites : de l'intérieur et l'Ouest les héritiers de Mohamed Salah Ghrayri, du Sud Nour Eddine Jaloulli ; de l'Est la route publique.

La nouvelle mise à prix : 34.250.000 en vertu de l'Art. 425 du CPCC.

Lieu et date de l'adjudication : Le 6/5/2024 à partir du 9 h du matin à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Kasserine.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine. Ne peuvent participer à l'adjudication que les personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix. Les étrangers doivent en outre obtenir les autorisations requises. Pour plus de renseignements, il convient de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de 1ère instance de Kasserine ou l'étude de l'avocat poursuivant.

2024400863VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Henda Ben Rejeb

Avocat prés la cour de cassation

Tél/Fax : 71284145

Tel Mobile : 98426639

Partie poursuivante : BH Banque, SA selon son représentant légal RC n°B138811996 son siège social à l'Avenue Kereddine Pacha Tunis.

Partie poursuivie : Issa Ballali sa CIN 02382229 du 16/02/1995 son domicile à la Rue de l'Inde N°42 Tunis.

Avocat de la partie poursuivante : Maître Henda Ben Rejeb Avocate prés la cour de cassation son Etude sise au 20 Avenue des Etats-Unis d'Amérique Le Belvédère 1002 Tunis MF 7532441F.

Description de l'immeuble saisi : La propriété dénommée Soukra 42 objet du Titre Foncier 11443 Ariana sise au 18 rue des Pins cité les palmeraies, c'est un terrain dont la surface est de 371 m² sur lequel est construite une villa de trois niveaux limitée au sud par le lot n°43 au nord par le lot 39 à l'est par le lot 41 du lotissement du titre foncier 86234. La surface du rez-de-chaussée est de 174 m².

Il se compose d'un hall salon chambre à coucher cuisine et wc, la surface du 1er étage est de 163 m².

Il se compose de deux chambres à coucher l'une d'elle équipée d'un wc, une salle de bain et deux chambres à coucher dans chacune un dressing et un wc, la surface du 2ème étage est de 163 m² il se compose de deux chambres à coucher l'une d'elles avec wc, une salle de bain et deux chambres à coucher chacune avec dressing et wc. La propriété se trouve dans un quartier urbain quo té prés du centre ville sa construction est moderne et équipée de toutes les commodités le parterre est en marbre carrelage et Les portes sont en bois peint les fenêtres en aluminium : la propriété a un Jardin et est entourée d'une clôture de hauteur de 2,50 m² tout ça selon le descriptif de l'expertise ordonnée par le tribunal de 1ère Instance de l'Ariana par ordonnance sur requête n°95819 datée du 18/7/2022

Mise à prix : la mise à prix est fixée à neuf cent quarante six mille huit cent dinars (946.800,000 DT) outre les frais de poursuite qui seront déclarés le jour de l'audience.

La date des enchères et conditions de participation :

L'adjudication aura lieu le lundi treize mai deux mille vingt quatre (13/5/2024) à partir de 9 heures du matin à la Barre du Tribunal de première Instance de l'Ariana

La visite des lieux se fait tous les jours à l'horaire administratif et pour plus de renseignements prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal de Première Instance de l'Ariana et (ou) à l'Etude de l'Avocat poursuivant.

L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'Avocat et après consignation du tiers de la mise à prix ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

Les étrangers doivent en plus être munis de l'autorisation préalable du gouverneur de l'Ariana.

2024400877VEPA1

Avis aux créanciers

Cession

Société «SAHARA EVASION»

Hôtel «TAMAGHZA PALACE»

Capital social : 4.440.000 DT

Siège social : Avenue Mohamed Badra 1073 Immeuble L'Emeraude - Tunis Montplaisir

Identifiant unique : 0031310H

En vertu de la décision judiciaire rendu par le tribunal de première instance de Tunis le 21/3/2019 sous le n°773, il a été décidé "la cession de la société «SAHARA EVASION» en totalité à des tiers et la nomination de l'expert Mr Nizar Alouini en tant que contrôleur d'exécution pour finir l'opération de cession en vertu d'un cahier des charges rédigé pour ce motif", et la décision du Tribunal réuni dans la Chambre de la Choura le 15 Mars 2024 d'autoriser le retour des annonces conformément à la Loi et de recevoir les offres dans un délai d'un mois à compter de la date des avis. Toute personne intéressée pourra retirer le cahier des charges contre paiement de 250 dt non remboursable auprès du cabinet du contrôleur d'exécution Mr Nizar Alouini sis au 18 rue Ibn Koutaiba El Menzah 7 Ariana. Les offres doivent

parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention «ne pas ouvrir» au nom de Mr le contrôleur d'exécution, soit par voie postale et ce au plus tard le 4 Mai 2024 ou directement au cabinet de Mr le contrôleur d'exécution au plus tard à 17 heures.

L'enveloppe extérieure ne doit pas contenir aucune indications sur l'identité de l'offrant et doit mentionner «confidentiel A ne pas ouvrir», offre d'achat Société «Sahara Evasion» S.A «Hôtel Tamaghza». Pour plus de renseignement contacter les numéros suivants : 71 755 592 / 71 232 112/52 513 811.

2024T00333VEPA2

Appel d'offres pour la cession d'une Société

"SOCIETE AGENCE COMMERCIALE DE DISTRIBUTION EN QUINCAILLERIE «ACEDIS»"

Siège social : Rue des Martyrs Sousse

I.U : 1173194S

En vertu d'une décision rendue en date du 14 Mars 2024 par le juge commissaire du tribunal de première instance de Sousse, Mr. Laarif Sadok, ayant le siège au cabinet n°102 immeuble EL hifienne avenue Sadok Msadek Sahloul - 4054 Sousse, en sa qualité d'administrateur judiciaire, informe le public qu'il se propose de céder la Société AGENCE COMMERCIALE DE DISTRIBUTION EN QUINCAILLERIE «ACEDIS» par voie d'appel d'offres suivant un cahier des charges.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter la société après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 400 dinars.

Le dernier délai pour l'envoie des offres est fixé à 26 Avril 2024. Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 98.685.297.

2024S00455VEPA2

Ouverture de Distribution des Deniers

Articles 466-468 CPCC

Tribunal de Première Instance Sousse

Affaire de Distribution n°241

En vertu de la décision du Juge Chargé de la distribution des deniers et de l'ordre des créanciers au Tribunal de Première Instance de Sousse, en date du 25/3/2024, suite à la requête d'ordre présentée par Maître Imad Eddine Chebaane pour le compte de l'AMEN-BANK, élisant domicile à son étude sis à rue Mikhail Naimy Hammam Sousse, et après consignation d'un montant de cent trente neuf mille cinq cents cinquante Dinars (139.550,000 D) à la caisse des dépôts et consignation le 02/02/2024 reçu n°M010295.

Il a été ordonner l'ouverture de procédure de distribution des fonds provenant de la vente de la propriété objet du Titre Foncier n°128418 Sousse, appartement n°A20, d'une superficie de 93 m² avec les parties communes 186/8554, au 4ème étage de la résidence TETIS, située à rue Mohamed Hedi Ghedas Khezama Est Sousse, propriété de Rani KRIAA et Zeineb Hambli débiteurs saisi.

Jugement d'adjudication n°3364 en date du 5/10/2023 Tribunal de Première Instance de Sousse pour un montant de cent trente neuf mille cinq cents cinquante Dinars (139.550,000 D) consigné au trésor public selon reçu n°M010295 en date du 02/02/2024 au profit des créanciers dont le demandeur de distribution l'AMEN BANK et l'opposant le receveur des finances recette Trocadéro Sousse.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion présenter dans les trente jours de l'annonce ou de la réception de la lettre recommandée une demande de collocation et produire ses titres de créance au Greffe du Tribunal et les privilèges de sa créance, par l'intermédiaire d'un Avocat dont il élit domicile à son étude.

2024S00471VEPA2

Jugement déclaratif de Faillite n°28

Société ALHAYAT ALJAMILA

Société à responsabilité limitée

IU : 05714 76K

Siège social : 4 Rue Alriyadh Menzel Tmim

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Nabeul le 29/02/2024 sous le numéro 28, il a été déclaré en premier ressort la faillite de la Société ALHAYAT ALJAMILA, son identifiant unique 0571476K, considérant qu'elle est suspendue du paiement de ses dettes, à partir de la date du 13/5/2008, la nomination de monsieur Makrem Alazazi Juge-commissaire de la faillite et Mme Sameh Khmiri en qualité de Syndic de faillite. Le tribunal prononce l'apposition des scellés. Dans un délai de 10 jours à compter du prononcé du jugement de faillite, le syndic de la faillite procède à la publicité par l'insertion d'un extrait du jugement dans le journal officiel de la République Tunisienne et dans l'un des journaux quotidiens de langue arabe, il en est fait mention au registre national des entreprises.

Le jugement est mentionné sur les titres fonciers relatifs aux immeubles appartenant à la société ainsi que sur les autres registres publics où il y'a inscrit des biens de la société en faillite et la mention d'une hypothèque immobilière au profit des créanciers dans un délai de 15 jours à compter du prononcé du ce jugement.

Le greffe du Tribunal doit afficher l'extrait du jugement au tribunal de première instance de Nabeul, le transmettre au procureur de la République, au greffe du registre national des entreprises, ainsi qu'au syndic régional de l'arrondissement où se trouve le siège principal de la société débiteur et ce dans un délai de dix jours à compter du prononcé du jugement.

Ils appartiennent aux créanciers de présenter les preuves de leurs créances dans les quinze jours qui suivent la publication du jugement de faillite au Journal officiel de la République Tunisienne.

Ce délai est augmenté de soixante jours ainsi qu'à l'égard des créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien, selon l'article 530 et 531 de la loi n°2016-36 du 29 avril 2016, relatives aux procédures collectives, et ça sera directement au cabinet de Syndic de faillite, Mme Sameh Khmiri, sise au 48 Rue de IRANE Lafayette 1002 Tunis, 2ème étage, ou par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

2024400810VEPA2

Décision de nomination d'un Mandataire de Justice

"Société PAC"

I.U : 0098076F

Société unipersonnelle

Avec ses deux sièges situés à la zone industrielle route Amdoun, Béja - Nord 9000 et rue Hassen ben Noomen Béja

En vertu de l'autorisation judiciaire rendue par le juge commissaire de la liquidation judiciaire du Tribunal de première instance de Béja le 15/3/2024 dans le dossier de liquidation n°66, il a été décidé la nomination de Mme Khalfi Sihem sise au 19 rue de Libye Lafayette 4ème étage Tunis en tant que mandataire de justice de la société CAP en lui confiant la mission de la préservation de ses biens et de gérer son activité dans ses deux sièges principaux et secondaires sous contrôle du tribunal et ce jusqu'à la fin de l'obligation.

2024400818VEPA2

Nomination d'un liquidateur sur

"La Société YESMEDFLOW SARL - SARL"

Société en liquidation

I.U : N°1792553R

Siège social : CENTRE MILLENIUM BLOC B 2ème étage Bureau n°19 Route de la Marsa Sidi Daoud 2046 la Marsa Tunis

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire du 5/3/2024, enregistré à la recette des finances la Marsa - Tunis le 5/3/2024 sous le n°24501610, quittance n°36244 et en présence des associés, il a été décidé la nomination de Mme KHALFI SIHEM sise au 19 Rue de Libye Lafayette Tunis 1002, en qualité de liquidateur de "LA Société YESMEDFLOW SARL" son I.U 1792553R.

Ils appartiennent aux créanciers de présenter les preuves de leurs créances dans les trente jours qui suivent cette publication.

Ce délai est augmenté de soixante jours ainsi qu'à l'égard des créanciers domiciliés hors du territoire Tunisiens, et ça sera directement au cabinet de liquidateur Mme Khalfi Sihem, sis au 19 Rue de Libye Lafayette 1002 Tunis, 4ème étage, ou par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

2024400819VEPA2

Nomination de liquidateur

Suivant l'ordonnance sur requête n°84317 émanant du tribunal de première instance de Manouba en date du 18/01/2024, il a été décidé la nomination de Monsieur Mohamed Bedis Ben Nasr domicilié au 11, Rue Belhessen jrad, Ariana Tél : 98 761 282, en qualité de liquidateur des biens communs entre Abdelkader Werghemi titulaire de la CIN 07329240 et Khawla Mahwechi titulaire de la CIN 07093247.

Les créanciers doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les quinze jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2024400823VEPA2

SOCIETE INTER MAGHREB MEUBLE "ETABLISSEMENT BASLY"

SA au capital de 1 843 000 Dinars

Zone industrielle Jendouba

IU : 0019229Q

En exécution de la décision préjudicielle rendue par la deuxième chambre civile siégeant en matière commerciale de la Chambre de la Choura du Tribunal de Première Instance de Jendouba le 1er avril 2024 dans l'affaire n°48, le juge de première instance a constaté que l'activité avait cessé et a fixé cela à partir du 11 septembre 2023 et une déclaration selon laquelle il y avait une possibilité de sauver l'institution en poursuivant son activité en approuvant un programme. Le sauvetage proposé par l'administrateur judiciaire, M. Akram Chriti, qui est inclus dans le corps du rapport publié le 26 février 2024 et l'autorisation de poursuivre l'institution compte tenu de son amendement concernant la dette du Secrétariat Régional du Trésor à Jendouba et de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale à Jendouba avec sa délimitation et compte tenu de sa valeur précisée dans le rapport de l'administrateur judiciaire en date du 25 mars 2024 comme créances définitives, et le report de son échelonnement jusqu'à ce que sa valeur soit fixée par un jugement définitif décision, rejetant la demande d'augmentation, désignant l'administrateur judiciaire, Akram Chriti, et le considérant comme superviseur de la mise en œuvre et du suivi du programme dans toutes ses étapes et la convocation à l'assemblée générale, sous la supervision de la juge commissaire, Mme Houda Ben Nejma, et avec l'autorisation de publier le contenu de la décision au Journal officiel et dans le registre national des entreprises, informer le Comité de suivi des institutions économiques de supporter les frais de justice de l'Institution qui bénéficie des procédures de règlement judiciaire.

2024400826VEPA2

SOCIETE SOLAR ONE SARL

Au capital de 10 000 TND

Siège social : Rue ESSAFA immeuble ketata Nabeul

IU : 1378060N

Selon décision du tribunal de première instance de Nabeul du 15 mars 2024, il a été nommé l'expert et l'administrateur judicaire Akram Chriti sis au 5 bis Avenue Tahar BEN Ammar Bloc B app 204 Manar 2 Tunis, en qualité d'Administrateur Judicaire de la société SOLAR ONE, pour la gestion en application de la loi sous contrôle du juge de commissaire à la place de l'Administrateur Judicaire Mohamed Mbarki.

2024400827VEPA2

Avis

En vertu de la décision émanant du tribunal de première instance de Nabeul en date du 18/3/2024 il a été décidé la clôture des travaux de liquidation de la succession du défunt Sadok Yedis CIN n°1634326. Tout intéressés peuvent contacter le liquidateur Mr Mokded Zoghlami au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis (tél : 71.889.549).

2024400832VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société de Promotion Touristique Mohamed V «SPT Med V» - S.A

Capital social : 31 400. 000 DT

RNE : 0982975L

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Le Conseil d'Administration tenu le 01 Avril 2023 convoque les actionnaires de la société SPT Med V à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le 21 Mai 2024 à 11 heures au Novotel, - Tunis - Lac à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2023

2. Lecture et examen du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023

4. Approbation des conventions réglementées

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2023

6. Affectation du résultat de l'exercice 2023

7. Allocation des jetons de présence

8. Pouvoirs.

2024T00335SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SETCAR

S.A. au capital de 10.200.000 Dinars

Siège social : GP1 Route de Sousse Km 13 Ez-zahra 2034

Identifiant Unique : 0011872D

Identifiant CNSS : 51266

Messieurs les actionnaires de la société "SETCAR" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 9/5/2024 à 9h30 à Ezzahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2023.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 et approbation des conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.

3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

4/ Affectation des résultats.

5/ Quitus aux administrateurs.

6/ Fixation des jetons de présence.

7/ Nomination des administrateurs.

8/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

9/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2024T00352SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

NEWREST RETAIL

SA au capital de 1477000 dinars

10 Rue de l'Ile de Rhodes 1053 Les Jardins du Lac Tunis

Identifiant Unique : 804833F

Le conseil d'administration de la société a l'honneur de convoquer le commissaire aux comptes et tous les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 6 mai 2024 à 11 heures au siège social de la société sis au 10 Rue de l'Ile de Rhodes, 1053 Les Jardins du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation

2. Examen et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2023

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2023

4. Approbation des conventions réglementées

5. Affectation des résultats au titre de l'exercice 2023

6. Quitus aux Administrateurs

7. Pouvoirs en vue des formalités.

2024T00355SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

NEWREST SERVICES TUNISIE

SA au capital de 290 100 dinars

S.S : 10 Rue de l'Ile de Rhodes

1053 Les Jardins du Lac Tunis

IU : 0719312E

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer le commissaire aux comptes et les actionnaires de la société en assemblée générale ordinaire pour le 6 mai 2024 à 13 heures, au siège social sis au 10 Rue de l'Ile de Rhodes, 1053 Les Jardins du Lac, Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation

2. Examen et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2023

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2023

4. Approbation des conventions réglementées

5. Affectation des résultats au titre de l'exercice 2023

6. Quitus aux Administrateurs

7. Pouvoirs en vue des formalités.

2024T00356SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SMVDA El GRIAAT 3

SA au capital de 400.000 DT

3, Rue Farhat Hached Borj El Amri Manouba

IU : 0912295E

CNSS : 401021-23

Messieurs les actionnaires de la SMVDA EL GRIAAT 3 sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 13 mai 2024 à neuf heures au 3, Rue Farhat Hached Borj El Amri Manouba pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Confirmation du siège social de la société et son adresse d'activité.

2/ Confirmation des membres du Conseil d'administration

3/ Examen de la situation économique et financière de la société.

2024R00867SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIAN INTERNATIONAL P&I CORRESPONDENT

S.A. au capital de 500.000 DT

Messieurs les actionnaires de la TUNISIAN INTERNATIONAL P&I CORRESPONDENT, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi 15 Mai 2024 à 15h, à Rue Aboubaker El BOUKRI, immeuble LUXOR II 2ème étage Montplaisir Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023,

2/ Lecture du Rapport Général et spécial du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos au 31 Décembre 2023,

3/ Examen et Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2023,

4/ Examen et approbation des conventions réglementées,

5/ Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023,

6/ Affectation des résultats de l'exercice 2023.

2024R00877SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base

«Cave Viticole de Grombalia»

Le conseil d'administration de la Société mutuelle "Cave Viticole Grombalia" convoque tous les adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire le 7 Mai 2024 à 9 H30 en réponse au premier appel au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport moral et financier pour la gestion de l'année clôturée au 31 décembre 2022 et la gestion de l'année clôturée au 31 décembre 2023.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour la gestion de l'année clôturée au 31 décembre 2022 et la gestion de l'année clôturée au 31 décembre 2023.

3- Discutions des rapports et les approuver.

4- Donner le quitus aux administrateurs pour la gestion de l'année 2022 et l'année 2023 pour la durée de leur mandat.

5- Accorder la quittance définitive des travaux du curateur de justice pour la durée de ses travaux au cours de l'année 2023.

6- Approbation de l'admission des nouveaux adhérents.

7- Approbation de retrait des adhérents.

8- Approbation de remboursement de capital des adhérents.

9- Constatation des variations du capital social durant les exercices 2022 et 2023.

10- Fixation de la valeur de la prime de présence pour les membres de conseil.

11- Affectation des excédents annuels de l'exercice 2022 et l'exercice 2023.

12- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2024 - 2025 et 2026.

13- Examination de la réintégration des coopérateurs qui ont été exclus à la séance générale ordinaire tenue le 31 janvier 2023 après avoir présenté des demandes légales à cet effet.

NB :

- Les adhérents ont la faculté à partir du huitième jour précédent cette assemblée de prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès-verbaux du conseil d'administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes.

- Toute personne souhaitant poser sa candidature en qualité de commissaire aux comptes doit présenter sa demande à cet effet à la direction de la société au moins 10 jours avant la date de l'assemblée.

- La présentation de la convocation et de la C.I.N est obligatoire lors de l'émargement sur le registre de présence.

2024R00879SANB3

Convocation

MARBRERIE ET MATERIAUX DU SUD

"MASUD"

SA au capital de 1.000.000 DT

Route de Gabès Km 4 Sfax

RNE : N°0003842A

Messieurs les actionnaires de la société Marbrerie et Matériaux du Sud «MASUD» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Samedi 18 mai 2024 à Midi, au siège social sis à la route de Gabès km 4 à Sfax, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2023.

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur le même exercice.

- Approbation s'il y a lieu, de ces rapports et des états financiers.

- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au 31/12/2023.

- Affectation des résultats.

- Questions Diverses.

2024X00425SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ONE TECH HOLDING

S.A faisant appel public à l'épargne

Au capital social de 80.400.000 D

Siège social : 16, rue des entrepreneurs - La Charguia 2-2035 Ariana

MF : 1174821/B/N/M/000

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 16 mai 2024 à 10 heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) sis à rue du lac Turkana - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation;

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la Société et du Groupe One Tech de l'exercice clos le 31/12/2023 ;

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société et du groupe One Tech de l'exercice clos le 31/12/2023 ;

4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2023 ;

5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2023 et distribution des dividendes;

7. Approbation des conventions réglementées conclues par la Société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts de la Société;

8. Quitus aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2023 ;

9. Fixation du montant des jetons de présence;

10. Questions diverses; et

11. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs - Charguia 2 - Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

2024400791SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Immobilière Commerciale et Financière

«SICOF»

S.A au capital de 8.500.000 dinars

Siège social : 150, avenue de la Liberté - 1002 - Tunis

Identifiant Unique & MF : 0001233W

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière Commerciale et Financière «SICOF» SA, sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le mardi 14 mai 2024 à 17 H, au siège de la société, sis au 150 avenue de la Liberté 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et présentation des états financiers pour l'exercice clos au 31.12.2023.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du CAC relatifs aux états financiers clos au 31.12.2023 et Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31.12.2023.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

5- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'Exercice 2023.

6- Nomination de commissaire aux comptes

7- Nomination d'Administrateur.

8- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024.

9- Information concernant les déclarations de fonctions.

Conformément aux dispositions des statuts de la société, l'Assemblée Générale se compose de l'universalité des actionnaires. Les Actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un mandat spécial qui sera déposé au siège social de la société.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires.

2024400837SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société de Participation de Gestion et d'Investissement

«PGI Holding» S.A AMEN GROUP

Au capital de 25 000.000 dinars

Identifiant Unique & MF : 0000118P/A/M/000

Siège social : 150, avenue de la Liberté - 1002 - Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société anonyme, «P. G. I. Holding» Amen Group sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 14 mai 2024 à 15 H, au siège de la société, sis au 150 avenue de la liberté - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers pour l'exercice clos au 31.12.2023.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers clos au 31.12.2023 et approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers individuels arrêtés au 31.12.2023.

4- Approbation du rapport de gestion du groupe et des états financiers consolidés de l'exercice 2023.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

6- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2023.

7- Nomination des commissaires aux comptes

8- Nomination d'Administrateurs.

9- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024.

10- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2024.

11- Information concernant les déclarations de fonctions.

Conformément aux dispositions des statuts de la société, l'Assemblée Générale se compose de l'universalité des actionnaires. Les Actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un mandat spécial qui sera déposé au siège social de la société.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires.

2024400838SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR

S.A au capital social de 21.000.000 DT

Siège social : 6 Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis Belvédère

R.C Tunis : B157371996

MF : 6094A/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société Industries Chimiques du Fluor, tenu le 01 Mars 2024, a décidé d'inviter les actionnaires de la société à l'assemblée générale ordinaire le jeudi 9 mai 2024, à 9 heures 30 mn, à l'Hôtel SHERATON TUNIS.

Cette Assemblée aura à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'administration à l'A.G.O relatif à l'exercice 2023.

2. Présentation des états financiers de l'exercice 2023

3. Lecture du rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice 2023.

4. Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2023.

5. Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2023.

6. Affectation du résultat 2023.

7. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration ainsi que des membres du comité permanent d'audit et de la commission du marché.

8. Approbation de la nomination de deux membres indépendants au Conseil d'Administration et d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour un mandat de trois 3 ans (2024, 2025 et 2026) et de la composition du conseil d'administration.

9. Nomination de deux commissaires aux comptes pour les exercices (2024-2025 et 2026).

10. Nomination d'un conseiller auprès du conseil d'administration.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir à déposer où à envoyer au siège social, 06, Rue Amine El Abbassi - 1002 Tunis Belvédère, au moins 5 jours avant la date fixée de la tenue de l'assemblée.

Le modèle des pouvoirs peut être retiré au siège de la société.

Les documents de l'Assemblée générale seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société durant le délai légal.

2024400858SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

"Société Cytopharma SA"

Société anonyme

Au capital social : 20.095.590 Dinars

Siège social : Zl Hammam Zriba, Zaghouan

MF : 1204054DAM000

Les actionnaires de la société CYTOPHARMA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 17 Mai 2024 à 10h au siège de la société Alternative Capital Partners sis à Immeuble Yosr, Apt 9 & 10, Rue du lac Victoria - Les Berges du Lac 1053, et décide de fixer son ordre du jour comme suit :

1- Ratification des modes et délais de convocation de l'AGO

2- Lecture et discussion du rapport du conseil d'administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

4- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

5- Affectation du résultat

6- Approbation des conventions règlementées.

7- Quitus aux administrateurs

8- Fixation des jetons de présence pour les administrateurs

9- Pouvoirs pour formalités.

2024400860SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société TUNISIE INFORMATIQUE SERVICES

S.A au capital de 750.000 Dinars

6, Place Med Kurd Ali 1005 El Omrane

MF : 0341498M

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Informatique Services sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 10 Mai 2024 à 10 heures au siège de la Banque Nationale Agricole Rue Hédi Nouira - Tunis - pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'année relatif à l'exercice 2023

2. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et approbation des dits états financiers et des conventions et opérations réglementées consignées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes

3. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023

4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

5. Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à servir aux administrateurs au titre de l'exercice 2023

6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur

7. Pouvoir pour accomplissement des formalités légales.

2024400864SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV SECURITY

Société d'Investissement à capital Variable

Régie par le code des Organismes de Placement Collectif (loi n°2001-83 du 24 juillet 2001)

IU-RNE 0632956L

Matricule fiscal : 632956L/N/M/000

Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis - Mahrajène

Les actionnaires de SICAV SECURITY sont invités à se réunir en

Assemblée Générale Ordinaire le 13 Mai 2024, à 9 Heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023 ;

2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2023 ;

3. Examen et approbation des comptes et du bilan au 31/12/2023 ;

4. Quitus aux Administrateurs ;

5. Affectation des résultats.

2024400868SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

YADIS HOTELS

S.A au capital de 1 500 000 dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique RNE : 0882850R

N° Affiliation CNSS : 154622 - 04

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Yadis Hotels sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 9 mai 2024 à 10 heures au siège de la société sis à l'Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs - ZI Charguia II 2035 Tunis Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2022

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2022

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2022

- Approbation du rapport annuel de gestion et des états financiers de l'exercice 2022

- Approbation des conventions réglementées

- Affectation des résultats

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration

- Nomination des administrateurs

- Questions diverses

- Délégation de pouvoirs.

2024400874SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ADWYA

Société anonyme

Au capital de 21 528 000 dinars

Siège social : Route de la Marsa Km 14, BP 658 - 2070 la Marsa

Identifiant Unique : 0014346Y/A/M/000

Madame et Messieurs les actionnaires, Monsieur le commissaire aux comptes, de la société ADWYA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le jeudi 9 mai 2024 à 10H dans les locaux du Groupe KILANI, sis au 25 rue 8603, Zone Industrielle Charguia 1, Tunis (Tunisie) afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des états financiers de l'exercice 2023 et lecture du rapport de gestion et du rapport général et spécial du commissaire aux comptes,

2. Approbation des états financiers et du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice 2023,

3. Lecture et approbation des opérations entrant dans le cadre des conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales,

4. Affectation des résultats de l'exercice 2023,

5. Distribution de dividendes,

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

7. Pouvoirs pour formalités.

2024400876SANB3

Convocation à la réunion de l'assemblée générale ordinaire

United Gulf Financial Services - North Africa

Société anonyme

Au capital de 3 millions de dinars

Siège social : Rue du Lac Biwa - Immeuble Fraj - Etage 2 - Les Berges du Lac Tunis 1053

Identifiant unique : W1075713

Les actionnaires de la société United Gulf Financial Services - North Africa sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société qui aura lieu le lundi 13 mai 2024 à 10 heures au siège social de la société et ce à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des modalités de la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

4- Approbation des états financiers relatifs aux comptes individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

5- Quitus aux administrateurs relatifs aux actes accomplis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

6- Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

7- Fixation de la rémunération des membres du comité des risques & d'audit.

8- Lecture du rapport annuel du comité de contrôle charaique du fonds «UGFS Islamic Fund» pour l'année 2023.

9- Lecture du rapport annuel du comité de contrôle charaique du fonds «Theemar Investment Fund» pour l'année 2022.

10- Lecture du rapport annuel du comité de contrôle charaique du fonds «Tunisian Development Fund 2» pour l'année 2022.

11- Lecture du rapport annuel du comité de contrôle charaique du fonds «Tunisian Development Fund 3» pour l'année 2022.

12- Lecture du rapport annuel du comité de contrôle charaique du fonds «Tunisian Development Fund IV - MUSANADA» pour l'année 2023.

13- Lecture du rapport annuel du comité de contrôle charaique du fonds «Tunisian Development Fund IV - MUSANADA II» pour l'année 2023.

14- Renouvellement du mandat des membres du comité de contrôle charaique du fonds «Tunisian Development Fund IV - MUSANADA».

15- Renouvellement du mandat des membres du comité de contrôle charaique du fonds «Tunisian Development Fund IV - MUSANADA II».

16- Désignation des membres du comité de contrôle charaique du fonds «UGFS Islamic Fund»,

17- Pouvoirs.

En cas d'empêchement, tout actionnaire peut se faire représenter à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire par une personne de son choix, munie d'un mandat spécial à cet effet.

Tous les documents sociaux relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social pendant les délais légaux.

2024400881SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COOPERATIVE DES ARTISANS BIJOUTIERS «LA PERLE»

Matricule fiscal : 0009 240 EN C 000

C.N.S.S.: 73836 - 19

Siège social : Rue Sidi Bouraoui - Sousse

Messieurs les coopérateurs de la coopérative des artisans bijoutiers «LA PERLE» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 25 mai 2024 à 11 heures au siège de la coopérative sis à Sousse à la Rue Sidi Bouraoui à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre de l'exercice 2023.

- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2023.

- Renouvellement du tiers des mandats des membres du conseil d'Administration.

- Questions diverses.

2024T00337SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Mr Farhani Nassib a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°3390 en date du 20 février 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise au KHARIOUA SBIKHA du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de SBIKHA. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de SBIKHA ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Madame Mariem Bououd, a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Sidi Bouzid sous le n°14458/5 en date du 12 octobre 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en la constitution d'une unité de trituration d'huile d'olive, situé sur la propriété identifié sous n°37367 Sidi Bouzid, Thouibet délégation Ouled Hafouz du gouvernorat de Sidi Bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sidi Bouzid et de la délégation Ouled Hafouz.

Toutes les réclamations que les intéressés croient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de Sidi Bouzid dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société Nationale de Distribution des Pétroles "AGIL" S.A dont le siège social est situé à l'Av. Mohamed Ali Akid Cité Olympique 1003 El Khadra - Tunis a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Nabeul sous le n°2118 en date du 24/01/2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en unité de stockage et distribution des hydrocarbures liquides (gasoil) et des lubrifiants situé à la station portuaire de Kélibia SOCOLA conformément aux plans annexés qui peuvent être consultés au siège du gouvernorat de Nabeul.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement du dit projet seront reçues par le gouverneur de Nabeul ou le président de la municipalité de Kélibia ou le délégué de Kélibia dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Monsieur Nouri Ben Ameur Ben Ali Frikha Avise être propriétaire d'une parcelle de terre sud d'une superficie de 470 m² sise à la route Gremda Km 6 Sfax et que son titre de propriété étant perdu il veut extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte d'intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X00415DIVD2

Perte de titre de propriété

M. Maher Ben Mohamed Béchir Charfi, titulaire d'une carte d'identité nationale numéro 01271337 délivrée en Tunisie le 7 avril 2014, et doté d'un mandat reconnu par les héritiers de M. Mohamed Béchir Ben Mohamed Bacha Charfi, annonce avoir perdu le titre de propriété soumis au numéro de taxe foncière numéro 14439 Mahdia, selon le certificat de perte délivré par le Centre de Sûreté Nationale. Dans la ville du Chéba sud sous le numéro 107 le 3 avril 2024.

2024X00423DIVD2

Déclaration de Perte d'un titre de propriété

Mr. Mohamed Salah ben Abbada Ben Hamouda Al Mahouachi titulaire de la C.I.N n°00123802 délivrée le 6 Mars 2020; déclare avoir perdu son titre de propriété numéro 01/37384 objet du titre foncier numéro 98669 Tunis.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 6 Avril 2024.

2024400834DIVD2

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
Green Center Bloc "C" 2ème Etage
Les Berges du Lac Tunis 1053
Identifiant unique : 0788567L
MF 788567 LPM 000

BILAN
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	**43,800,648**	**41,544,492**
Obligations et valeurs assimilées	41,051,020	38,519,938
Titres OPCVM	2,749,628	3,024,554
Placements monétaires et disponibilités	**17,777,538**	**21,521,312**
Placements monétaires	12,974,901	10,012,314
Disponibilités	4,802,637	11,508,998
Créances d'exploitation	**648,704**	**69,093**
TOTAL ACTIF	**62,226,890**	**63,134,897**
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	141,767	136,258
Autres créditeurs divers	1,731,704	5,548
TOTAL PASSIF	**1,873,471**	**141,806**
ACTIF NET		
Capital	**56,470,731**	**60,272,819**
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice clos	239	211
Sommes distribuables de l'exercice en cours	3,882,449	2,720,061
ACTIF NET	**60,353,419**	**62,993,091**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**62,226,890**	**63,134,897**

Les Etats financiers dans leurs intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2023	31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres	**2,723,970**	**2,244,490**
Revenus des obligations et valeurs assimilées	2,605,923	2,210,132
Revenus des titres OPCVM	118,047	34,358
Revenus des placements monétaires	**695,113**	**186,821**
Revenus des prises en pension	**1,563,573**	**697,335**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**4,982,656**	**3,128,646**
Intérêts des mises en pensions	0	0
Charges de gestion des placements	(585,205)	(515,995)
REVENU NET DES PLACEMENTS	**4,397,451**	**2,612,651**
Autres charges	(124,808)	(81,132)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**4,272,643**	**2,531,519**
Régularisation du résultat d'exploitation	**(390,194)**	**188,542**
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	**3,882,449**	**2,720,061**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	390,194	(188,542)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(51,644)	(825,086)
Variation des plus ou moins values réalisées sur titres	167,951	1,090,653
Frais de négociation		
RESULTAT DE LA PERIODE	**4,388,950**	**2,797,086**

Les Etats financiers dans leurs intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
Green Center Bloc "C" 2ème Etage
Les Berges du Lac Tunis 1053
Identifiant unique : 0788567L
MF 788567 LPM 000

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2023	31/12/2022
VARIATION DEL'ACTIF NET RESULTANT	**4,388,950**	**2,797,086**
DES OPERATIONSD'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	4,272,643	2,531,519
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(51,644)	(825,086)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	167,951	1,090,653
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	**(2,400,272)**	**(2,140,356)**
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**(4,628,350)**	**2,938,093**
Capital initial		
Souscriptions		
- Capital	301,820,953	181,687,202
- Régularisation des sommes non distribuables	(8,026)	469,655
- Régularisation des sommes distribuables	14,365,833	6,668,902
Rachats		
- Capital	(305,696,293)	(178,959,057)
- Régularisation des sommes non distribuables	(35,029)	(447,149)
- Régularisation des sommes distribuables	(15,075,788)	(6,481,460)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**(2,639,672)**	**3,594,823**
ACTIF NET		
En début de période	62,993,091	59,398,268
En fin de période	60,353,419	62,993,091
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	586,843	560,153
En fin de période	549,111	586,843
VALEUR LIQUIDATIVE	**109.911**	**107.342**

Les Etats financiers dans leurs intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2024R00885BCFA5

FIDELITY SICAV PLUS
Green Center Bloc "C" 2ème Etage
Les Berges du Lac Tunis 1053
Identifiant unique: 1566945/S
MF 000MA1566945/S

BILAN
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	**322,340,517**	**260,246,532**
Obligations et valeurs assimilées	319,396,376	250,169,466
Titres OPCVM	2,944,141	10,077,066
Placements monétaires et disponibilités	**300,524,308**	**244,395,672**
Placements monétaires	275,187,465	243,615,628
Disponibilités	25,336,843	780,044
Créances d'exploitation	**62,092**	**43,770**
-	-	-
TOTAL ACTIF	**622,926,917**	**504,685,974**
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	1,527,694	1,264,846
Autres créditeurs divers	7,351,472	44,441
TOTAL PASSIF	**8,879,166**	**1,309,287**
ACTIF NET		
Capital	**571,797,864**	**472,475,829**
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice	42,249,887	30,900,858
ACTIF NET	**614,047,751**	**503,376,687**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**622,926,917**	**504,685,974**

Les Etats financiers dans leurs intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2023	31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres	**21,451,110**	**17,286,320**
Revenus des obligations et valeurs assimilées	**21,358,410**	**17,146,016**
Revenus des titres OPCVM	**92700**	**140304**
Revenus des placements monétaires	**18,273,205**	**12,305,119**
Revenus des prises en pension	**10,160,684**	**6,968,976**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**49,884,999**	**36,560,415**
Intérêts des mises en pensions	0	(18,229)
Charges de gestion des placements	(5,771,395)	(4,687,599)
REVENU NET DES PLACEMENTS	**44,113,604**	**31,854,587**
Autres charges	(831,681)	(594,162)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**43,281,923**	**31,260,425**
Régularisation du résultat d'exploitation	**(1,032,036)**	**(359,567)**
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	**42,249,887**	**30,900,858**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	1,032,036	359,567
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	41,551	34,735
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	66,043	147,623
RESULTAT DE l'EXERCICE	**43,389,517**	**31,442,783**

Les Etats financiers dans leurs intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

FIDELITY SICAV PLUS
Green Center Bloc "C" 2ème Etage
Les Berges du Lac Tunis 1053
Identifiant unique: 1566945/S
MF 000MA1566945/S

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2023	31/12/2022
VARIATION DEL'ACTIF NET RESULTANT	**43,389,517**	**31,442,783**
DES OPERATIONSD'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	43,281,923	31,260,425
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	41,551	34735
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	66,043	147,623
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**67,281,547**	**57,924,172**
Capital initial		
Souscriptions		
- Capital	963,017,299	665,846,039
- Régularisation des sommes non distribuables	63,057,301	42,902,112
- Régularisation des sommes distribuables	34,306,769	22,724,711
Rachats		
- Capital	(898,893,738)	(611,065,312)
- Régularisation des sommes non distribuables	(58,867,279)	(39,399,100)
- Régularisation des sommes distribuables	(35,338,805)	(23,084,278)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**110,671,064**	**89,366,955**
ACTIF NET		
En début de l'exercice (capital initial)	503,376,687	414,009,732
En fin de l'exercice	614,047,751	503,376,687
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	3,797,254	3,328,582
En fin de l'exercice	4,312,609	3,797,254
VALEUR LIQUIDATIVE	**142.384**	**132.563**

Les Etats financiers dans leurs intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

0.074084898

2024R00886BCFA5

Cap Oblig Sicav

Société d'Investissement à capital Variable
Régie par le code des Organismes de Placement Collectif
(Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001)
IU-RNE 0770729W - Matricule fiscal : 770729 W/N/M/000
Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

ETATS FINANCIERS CAP OBLIG SICAV AU 31/12/2023

LES ETATS FINANCIERS DANS LEURS INTEGRALITES
SONT PUBLIES AU BULLETIN OFFICIEL DU CMF

BILAN CAP OBLIG SICAV AU 31/12/2023

		31/12/2023	31/12/2022
	ACTIF		
AC1 -	**Portefeuille titres**	**29 161 921**	**21 192 363**
a -	Actions, valeurs assimilées et droits attachés	1 817 701	1 158 432
b -	Obligations et valeurs assimilées	27 344 220	20 033 931
AC2 -	**Placements monétaires et disponibilités**	**10 472 532**	**8 102 557**
a -	Placements monétaires	9 418 146	7 982 242
b -	Disponibilités	1 054 386	120 315
	Total Actif	**39 634 453**	**29 294 920**
	PASSIF		
PA1 -	**Opérateurs créditeurs**	29 922	22 433
PA2 -	**Autres créditeurs divers**	7 821	6 070
	Total Passif	**37 743**	**28 504**
	ACTIF NET		
CP1 -	**Capital**	37 469 686	27 693 268
CP2 -	**Sommes distribuables**	**2 127 024**	**1 573 149**
a -	Sommes distribuables des exercices antérieurs	218	112
b -	Sommes distribuables de l'exercice	2 126 806	1 573 037
	Actif Net	**39 596 710**	**29 266 417**
	Total Passif et Actif Net	**39 634 453**	**29 294 920**

ETAT DE RESULTAT CAP OBLIG SICAV AU 31/12/2023

		Exercice du 01-01-2023 au 31-12-2023	Exercice du 01-01-2022 au 31-12-2022
PR1 -	Revenus du portefeuille titres	**1 548 174**	**1 168 754**
	Dividendes	0	0
	Revenus des obligations et valeurs assimilées	**1 548 174**	1 168 754
PR2 -	Revenus des placements monétaires	915 001	770 039
	Total des revenus de placements	**2 463 175**	**1 938 793**
CH1 -	Charges de gestion des placements	-338 597	-268 284
	Revenus nets des placements	**2 124 578**	**1 670 508**
CH2 -	Autres charges	-45 614	-35 330
	Résultats d'exploitation	**2 078 965**	**1 635 178**
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation	47 842	-62 141
	Sommes distribuables de l'Exercice	**2 126 806**	**1 573 037**
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	**-47 842**	**62 141**
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	965	-4 936
	Frais de négociation	0	0
	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	379 542	116 866
	Résultat de l'Exercice	**2 459 472**	**1 747 109**

Cap Oblig Sicav

Société d'Investissement à capital Variable
Régie par le code des Organismes de Placement Collectif
(Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001)
IU-RNE 0770729W - Matricule fiscal : 770729 W/N/M/000
Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

VARIATION DE L'ACTIF NET CAP OBLIG SICAV AU 31/12/2023 :

		Exercice du 01-01-2023 au 31-12-2023	Exercice du 01-01-2022 au 31-12-2022
AN1 -	**Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation**	**2 459 472**	**1 747 109**
	Résultat d'exploitation	2 078 965	1 635 179
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	965	-4 936
	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	379 542	116 866
	Frais de négociation de titres	0	0
AN2 -	**Distribution de dividendes**	**-909 980**	**-933 241**
AN3 -	**Transactions sur le capital**	**8 780 801**	**-1 109 463**
a -	***Souscriptions***	**57 362 070**	**32 398 475**
	Capital	55 818 024	31 247 260
	Régularisation des sommes non distribuables	148 362	77 454
	Régularisation des sommes capitalisables	1 395 684	1 073 761
	Droits d'entrée	0	0
b -	***Rachats***	**-48 581 269**	**-33 507 938**
	Capital	-46 400 386	-31 757 421
	Régularisation des sommes non distribuables	-170 088	-66 643
	Régularisation des sommes capitalisables	-2 010 795	-1 683 874
	Droits de sorties	0	0
	Variation de l'actif net	**10 330 293**	**-295 595**
AN4 -	**Actif net**		
a -	Début d'exercice	29 266 417	29 562 012
b-	Fin d'exercice	39 596 710	29 266 417
AN5 -	Nombre d'actions (ou de parts)		
a -	Début d'exercice	270 971	275 985
b -	Fin d'exercice	363 120	270 971
	Valeur liquidative	**109,046**	**108,006**
AN6 -	**Taux de rendement (%)**	**6,34 %**	**5,84 %**

2024400867BCFA5

Sicav Security

Société d'Investissement à capital Variable
Régie par le code des Organismes de Placement Collectif
(Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001)
IU-RNE 0632956L - Matricule fiscal : 632956L/N/M/000
Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

ETATS FINANCIERS SICAV SECURITY AU 31/12/2023

LES ETATS FINANCIERS DANS LEURS INTEGRALITES
SONT PUBLIES AU BULLETIN OFFICIEL DU CMF

BILAN SICAV SECURITY AU 31/12/2023

		31/12/2023	31/12/2022
	ACTIF		
AC1 -	**Portefeuille titres**	**704 763**	**683 926**
a -	Actions, valeurs assimilées et droits attachés	181 553	167 029
b -	Obligations et valeurs assimilées	523 210	516 897
AC2 -	**Placements monétaires et disponibilités**	**308 150**	**299 307**
a -	Placements monétaires	222 277	222 004
b -	Disponibilités	85 873	77 303
	Total Actif	**1 012 913**	**983 233**
	PASSIF		
PA1 -	**Opérateurs créditeurs**	1 018	1 006
PA2 -	**Autres créditeurs divers**	277	267
	Total Passif	**1 295**	**1 273**
	ACTIF NET		
CP1 -	**Capital**	963 914	939 536
CP2 -	**Sommes distribuables**	**47 704**	**42 424**
a -	Sommes distribuables des exercices antérieurs	22	32
b -	Sommes distribuables de l'exercice	47 681	42 392
	Actif Net	**1 011 618**	**981 960**
	Total Passif et Actif Net	**1 012 913**	**983 233**

ETAT DE RESULTAT SICAV SECURITY AU 31/12/2023

		Exercice Du 01-01-2023 Au 31-12-2023	Exercice Du 01-01-2022 Au 31-12-2022
PR1 -	Revenus du portefeuille titres	**44 343**	**42 548**
a -	Dividendes	8 924	7 237
b -	Revenus des obligations et valeurs assimilées	35 419	35 311
PR2 -	Revenus des placements monétaires	17 735	15 070
	Total des revenus de placements	**62 078**	**57 618**
CH1 -	Charges de gestion des placements	-12 047	-12 098
	Revenus nets des placements	**50 031**	**45 520**
CH2 -	Autres charges	-1 946	-1 432
	Résultats d'exploitation	**48 085**	**44 088**
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation	-404	-1 697
	Sommes distribuables de l'Exercice	**47 681**	**42 391**
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	**404**	**1 697**
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-5 767	-18 130
	Frais de négociation	-109	-103
	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	1 600	5 684
	Résultat de l'Exercice	**43 809**	**31 539**

Sicav Security

Société d'Investissement à capital Variable
Régie par le code des Organismes de Placement Collectif
(Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001)
IU-RNE 0632956L - Matricule fiscal : 632956L/N/M/000
Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

VARIATION DE L'ACTIF NET SICAV SECURITY AU 31/12/2023 :

		Exercice Du 01-01-2023 Au 31-12-2023	Exercice Du 01-01-2022 Au 31-12-2022
AN1 -	**Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation**	**43 809**	**31 539**
a -	Résultat d'exploitation	**48 085**	**44 088**
b -	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-5 767	-18 130
c -	Variation des plus ou moins-values réalisées sur cession titres	1 600	5 684
d -	Frais de négociation de titres	-109	-103
AN2 -	**Distribution de dividendes**	**-42 995**	**-39 724**
AN3 -	**Transactions sur le capital**	**28 844**	**-32 329**
a -	***Souscription***	**376 860**	**718 710**
	Capital	369 121	695 234
	Régularisation des sommes non distribuables	-446	-4 381
	Régularisation des sommes distribuables	8 185	27 857
b -	***Rachats***	**-348 016**	**-751 039**
	Capital	-339 991	-726 888
	Régularisation des sommes non distribuables	-31	5 772
	Régularisation des sommes distribuables	-7 995	-29 923
	Variation de l'actif net	**29 658**	**-40 514**
AN4 -	Actif net		
a -	Début de l'Exercice	981 960	1 022 475
b -	Fin de l'Exercice	1 011 618	981 960
AN5 -	Nombre d'actions (ou de parts)		
a -	Début de l'Exercice	54 572	56 389
b -	Fin de l'Exercice	56 264	54 572
	Valeur liquidative	**17,980**	**17,994**
AN6 -	**Taux de rendement (%)**	**4,24 %**	**3,15 %**

2024400869BCFA5